



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Rapport annuel 2023-24

Table des matières

Introduction	1
Message du président.....	10
Gouvernance	11
Message du directeur général.....	17
Programmes	19
Services	33
Rapport de gestion.....	35
Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2023-24	45
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	48
Rapport de l'auditeur indépendant	49
État de la situation financière	51
États des résultats et des soldes des fonds	52
État des gains et pertes de réévaluation	53
État des flux de trésorerie	54
Notes afférentes aux états financiers	55

Introduction

Agricorp est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui exécute, au nom des gouvernements provincial et fédéral, des programmes de gestion des risques et de soutien aux entreprises à l'intention de l'industrie agricole de l'Ontario. Agricorp a été créé en vertu de la *Loi de 1996 sur AgriCorp* et est régi par un conseil d'administration. À titre d'organisme, nous avons la souplesse, la garantie d'une prise de décision indépendante et un cadre de gouvernance robuste de manière à répondre aux nouveaux besoins des clients, de l'industrie et des gouvernements.

Agricorp exécute des programmes gouvernementaux. Ces programmes aident à protéger le gagne-pain de plus de 47 000 agriculteurs de l'Ontario contre les nombreux risques auxquels les exploitations agricoles font face chaque jour.

Exécution de programmes pour renforcer les exploitations agricoles

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des principaux moteurs de l'économie en Ontario. Elle génère 48,8 milliards de dollars¹ en produit intérieur brut et crée 836 000 emplois, soit plus de 11 % de tous les emplois de la province.² L'industrie agricole de l'Ontario continue de s'adapter et de croître. Les rendements agricoles moyens ont augmenté de 10 à 20 % au cours des dix dernières années. Les agriculteurs continuent de devenir plus efficaces et d'atteindre plus de marchés tout en continuant de gérer leurs risques individuels.

Partout dans le monde, les gouvernements offrent des programmes de gestion des risques agricoles afin de protéger les produits agricoles, l'approvisionnement alimentaire et le moteur économique qu'est le secteur de l'agroentreprise. Agricorp est fier d'exécuter ces programmes destinés aux agriculteurs ontariens. Les programmes de gestion des risques aident les agriculteurs à gérer les risques qui échappent à leur contrôle afin qu'ils puissent innover et investir en toute confiance dans leur exploitation agricole.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sont responsables de l'administration des politiques relatives aux programmes et Agricorp est responsable de l'exécution des programmes et du service à la clientèle.

Agricorp offre des programmes gouvernementaux qui aident à protéger le gagne-pain de plus de 47 000 agriculteurs de l'Ontario contre les nombreux risques auxquels les exploitations agricoles font face chaque jour. Nos employés sont des professionnels qualifiés qui répondent aux besoins de l'industrie et des gouvernements, qui gèrent les fonds publics avec soin et intégrité et qui offrent une expérience client de qualité.

Agricorp favorise la croissance de l'agriculture en Ontario. Chaque année, nous assumons un risque de 7 milliards de dollars. L'organisme a été créé en 1997 et, au cours de ses 25 premières années d'existence, a versé 7,5 milliards de dollars aux agriculteurs lorsqu'ils en avaient le plus besoin. Au cours de l'exercice 2023-24, les programmes offerts par Agricorp ont aidé l'industrie agricole et alimentaire en lui versant 390 millions de dollars en paiements.

¹ Catalogue de données du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – [Produit intérieur brut pour le secteur agroalimentaire, 2007-2022](#), 2 mai 2023

² Catalogue de données du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario – [Population active employée dans l'industrie agroalimentaire, Ontario, 2000-2021](#), 6 avril 2023

Vision

Excellence dans l'exécution pour favoriser la croissance de l'agriculture en Ontario.

La vision d'Agricorp est axée sur la prestation de programmes et de services pour l'industrie agricole de l'Ontario. Cette vision aide le gouvernement de l'Ontario à bâtir une économie provinciale plus forte. Elle cadre également avec les efforts déployés par le MAAARO pour soutenir la croissance de l'industrie agroalimentaire en Ontario.

Mission

Nous offrons des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable.

Valeurs fondamentales

Nos valeurs fondamentales sont les principes directeurs et les croyances fondamentales qui nous aident à fonctionner en équipe et à travailler à l'atteinte d'un objectif opérationnel commun. Les valeurs fondamentales définissent la manière dont nous attendons de chacun au sein d'Agricorp qu'il travaille à la réalisation de notre vision.

Proactivité – Nous cherchons sans cesse des possibilités de nous améliorer. Nous agissons à l'avance afin d'aborder les difficultés auxquelles nous risquons d'être confrontés.

Collaboration – Nous collaborons à promouvoir une vision commune. Nous nous soutenons et nous nous encourageons mutuellement.

Accent sur la qualité – Nous sommes fiers de notre travail. Nous effectuons nos tâches correctement et nous les effectuons de la bonne façon, en répondant aux normes les plus élevées.

Efficacité – Nous travaillons efficacement tout en réduisant au minimum les pertes, les dépenses ou les efforts inutiles. Nous cherchons des façons d'accomplir notre travail aussi facilement et rapidement que possible, sans compromettre la qualité.

Professionalisme – Nous respectons nos engagements et accomplissons notre travail avec intégrité. Nous nous efforçons de gagner la confiance des autres par nos actions, la qualité de notre travail et notre attitude.

Notre mandat

Le mandat d'AgriCorp, tel qu'il est énoncé dans la *Loi de 1996 sur AgriCorp*, est le suivant :

- Gérer les régimes d'assurance-récolte visés par la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* et exercer les fonctions qui lui sont conférées par cette loi;
- Exercer toutes les autres fonctions qui lui sont conférées par d'autres lois de l'Ontario, par des décrets du lieutenant-gouverneur en conseil ou par des accords conclus.

En octobre 2022, la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario a envoyé une lettre d'orientation au président du conseil d'administration d'AgriCorp, dans laquelle elle énonce les attentes du gouvernement de l'Ontario et du ministre à l'égard d'AgriCorp. Les attentes pour l'exercice 2023-24 ont été abordées dans le plan d'activités 2023-26 d'AgriCorp et sont présentées ci-dessous :

Priorités de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Attentes de la ministre	Résultats d'AgriCorp
Continuer de mettre l'accent sur la prestation de services de première ligne de grande qualité, conformément aux comparateurs nationaux s'appliquant aux programmes offerts par l'organisme, et s'assurer de fournir ces services dans les meilleurs délais.	Nous continuons à fournir un niveau élevé de service à la clientèle, ayant obtenu un taux de satisfaction de 92 % de la part des agriculteurs de l'Ontario dans le cadre de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en janvier 2023. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec AgriCorp pour plus d'information.
Continuer de chercher de moyens d'alléger le fardeau pour le secteur agricole en rationalisant les processus de demande et en raccourcissant les délais.	Nous continuons de faire en sorte qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous en leur offrant une gamme de canaux de service, notamment en ligne, sur papier, par téléphone, par courrier électronique et en personne. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec AgriCorp pour plus d'information.
Mettre en œuvre les changements apportés à l'exécution des programmes de gestion des risques de l'entreprise résultant du <i>Partenariat canadien pour une agriculture durable (2023-28)</i> , ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'accord.	Nous avons mis en œuvre les changements apportés à l'exécution des programmes de gestion des risques de l'entreprise résultant du <i>Partenariat canadien pour une agriculture durable</i> . Par exemple, le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité est passé de 70 % à 80 % à partir de l'année de programme 2023. Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.

Attentes de la ministre	Résultats d'Agricorp
<p>Soutenir les démarches du ministère concernant les politiques relatives aux programmes et la conception de ceux-ci, y compris tout changement découlant des décisions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui ont une incidence sur les programmes de gestion des risques des entreprises.</p>	<p>Nous avons soutenu les démarches du ministère concernant les politiques relatives aux programmes de gestion des risques de l'entreprise et à la conception de ces programmes. Par exemple, nous avons travaillé avec le ministère, AAC et l'Ontario Beekeepers Association à l'examen de la couverture d'Assurance-production pour les abeilles, et nous avons mis en place les processus opérationnels et l'infrastructure pour fournir des paiements anticipés ciblés pour le programme Agri-stabilité. Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.</p>
<p>Travailler en étroite collaboration avec l'industrie pour s'assurer que les régimes d'Assurance-production continuent de répondre à ses besoins, comme l'examen des régimes d'Assurance-production pour les apiculteurs, ainsi qu'avec le ministère pour veiller à ce que toute amélioration des régimes d'Assurance-production soit correctement hiérarchisée et conforme aux objectifs du gouvernement.</p>	<p>Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et le ministère pour veiller à ce que les améliorations apportées à l'Assurance-production, comme la couverture accrue pour le canola et les oignons, ainsi que l'ajout d'une composante de perte catastrophique pour les abeilles, concordent avec les objectifs du gouvernement et qu'elles répondent aux besoins de l'industrie. Consultez la section Prêt à exécuter pour plus d'information.</p>
<p>De concert avec le ministère, veiller à ce que les changements apportés au Programme de gestion des risques soient mis en œuvre et exécutés de façon efficace et efficiente aux producteurs.</p>	<p>Nous avons travaillé de concert avec le ministère pour apporter des changements au Programme de gestion des risques, qui comprenait la mise en œuvre du Fonds du PGR. Les changements ont été livrés efficacement aux producteurs. Consultez la section Être une organisation efficace et efficiente pour plus d'information.</p>
<p>Appuyer la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen des programmes de protection financière, si des modifications législatives sont apportées et adoptées.</p>	<p>Pendant l'exercice 2023-24, le MAAARO n'a pas demandé le soutien d'Agricorp pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen des programmes de protection financière.</p>

Attentes de la ministre	Résultats d'Agricorp
<p>Continuer de collaborer avec le ministère et les partenaires du programme pour étudier les possibilités de modifications de la réglementation et de la prestation des programmes afin d'améliorer l'expérience client, de réduire les coûts de prestation et de réduire au minimum les rajustements des incitatifs fiscaux du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles.</p>	<p>Nous continuons de collaborer avec le ministère et les partenaires du programme pour étudier les possibilités de modifications de la réglementation et de la prestation des programmes afin d'améliorer l'expérience client, de réduire les coûts de prestation et de réduire au minimum les rajustements des incitatifs fiscaux du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Au cours de l'exercice 2023-24, nous avons simplifié et automatisé la génération des demandes de participation, ce qui nous a permis de réduire les coûts de prestation et d'émettre les demandes de participation plus rapidement. Consultez la section Être une organisation efficace et efficiente pour plus d'information.</p>
<p>S'efforcer de réaliser des gains d'efficacité et de proposer des options numériques aux clients, et adopter des solutions axées sur la technologie, tout en reconnaissant que certains pourraient encore avoir besoin d'interactions traditionnelles.</p>	<p>Nous continuons d'étudier, d'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre des services numériques pour les programmes et les services que nous offrons aux agriculteurs de l'Ontario, tout en offrant d'autres interactions traditionnelles. Ces services comprennent les formulaires en ligne adaptés aux appareils mobiles et les formulaires sur papier, ainsi que des publicités imprimées et numériques. Consultez la section Il est facile de faire affaire avec Agricorp pour plus d'information.</p>
<p>Continuer d'offrir des programmes pour tous les secteurs du ministère, comme le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA, les Programmes pour les petites cidreries et les petites distilleries, le Registre provincial des installations et l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19.</p>	<p>Au cours de l'exercice 2023-24, Agricorp a offert une gamme de programmes et de services au nom du ministère, y compris le Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA, les Programmes pour les petites cidreries et les petites distilleries, le Registre provincial des installations et la Subvention de secours pour les établissements vinicoles touristiques. Consulter la section Programmes et la section Services pour plus d'information.</p>

Priorités gouvernementales

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses	
Cerner et saisir les occasions de générer des revenus au moyen de partenariats, s'il y a lieu, et selon les directives.	À ce jour, Agricorp n'a pas été chargé de cerner et de saisir les occasions de générer des revenus par le biais de partenariats.
Cerner et saisir les gains d'efficacité et les économies grâce à des pratiques innovantes et/ou à l'amélioration de la durabilité des programmes.	Agricorp continue de cerner et de mettre en œuvre des pratiques innovantes qui permettent de réaliser des gains d'efficacité et des économies, et d'améliorer la durabilité du programme. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une structure de réassurance unique pour le Fonds d'Assurance-production, qui permet de réaliser des économies substantielles, ainsi que de l'automatisation et de la simplification des processus de demande et d'exception du programme.
Exercer ses activités dans le cadre de l'enveloppe financière allouée par le ministère à l'organisme pour les coûts d'exécution des programmes et des projets, et l'indiquer dans les plans d'activité, tout en continuant à travailler avec le personnel du ministère pour explorer les possibilités d'amélioration de l'efficacité de l'exécution des programmes et des projets.	Les coûts estimés dans le plan d'activités 2023-26 d'Agricorp étaient conformes à l'allocation financière du ministère. Durant l'exercice 2023-24, nous avons respecté l'allocation financière du ministère pour les coûts des programmes et des projets, à l'exception du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Les coûts de gestion de ce programme ont été supérieurs à l'allocation. Agricorp continue de collaborer avec le ministère sur le suivi de l'examen de l'efficacité de la mise en œuvre du programme afin de déterminer les possibilités de réaliser des économies supplémentaires.
Respecter les directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les achats prévus et en cours, les pratiques comptables et les mesures provisoires en matière de biens immobiliers pour les bureaux de l'organisme.	Agricorp a respecté et continuera de respecter les directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'harmonisation des contrats pour les achats prévus et en cours, les pratiques comptables et les mesures provisoires en matière de biens immobiliers pour les bureaux de l'organisme.
Exploiter et atteindre les résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.	Agricorp continue d'être financièrement prudent dans la gestion des rémunérations, conformément aux résultats obtenus dans le cadre des stratégies et directives en matière de rémunération.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Transparence et obligation de rendre compte	
Respecter les directives et politiques gouvernementales pertinentes, et rédiger des rapports dans le respect de la transparence et de l'obligation de rendre compte.	Agricorp a respecté et continue de respecter les directives et les politiques gouvernementales tout en veillant à la rédaction de rapports dans le respect de la transparence et de l'obligation de rendre compte, comme en témoigne notre soumission d'attestation de février 2024.
Se conformer aux normes et pratiques comptables et réagir aux constatations des vérifications, le cas échéant.	Agricorp s'est conformé et continue de se conformer aux normes et pratiques comptables et de réagir aux constatations des vérifications. Par exemple, Agricorp a donné suite à toutes les recommandations propres à l'organisme découlant de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes de soutien agricole.
Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le conseil d'administration dans ses fonctions de gouvernance et de reddition de compte.	Le conseil d'administration d'Agricorp maintient et suit sa matrice des compétences depuis de nombreuses années; qui appuie toutes les recommandations de nomination à la ministre.
Gestion des risques	
Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques de l'organisme, y compris les risques liés à de futures situations d'urgence.	Agricorp a élaboré et mis en œuvre des processus efficaces pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques. Ces processus visent les risques actuels et futurs auxquels fait face Agricorp. Agricorp collabore et partage cette information avec le ministère.
Gestion de l'effectif	
Optimiser la capacité organisationnelle d'Agricorp pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics, y compris le redéploiement des ressources vers les secteurs prioritaires, si nécessaire.	Agricorp a optimisé et continue d'optimiser ses capacités organisationnelles pour soutenir la meilleure prestation de services possible. Agricorp ajuste les ressources vers les secteurs prioritaires, quand et où elles sont nécessaires, pour assurer la prestation de services en temps opportun. Par exemple, lorsque le volume d'appels est élevé, les agents d'indemnisation apportent leur soutien au personnel du centre d'appel afin de réduire les temps d'attente.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Diversité et inclusion	
Élaborer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion en faisant la promotion d'un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.	Agricorp a revu et continue de revoir ses politiques liées aux personnes afin d'encourager et de soutenir des pratiques équitables, inclusives et diversifiées.
Adopter un processus de mobilisation en matière d'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues afin d'éclairer les politiques et la prise de décisions.	Agricorp continue de solliciter la rétroaction des employés au moyen d'un sondage sur l'engagement des employés afin de cerner les préoccupations ou les préoccupations potentielles concernant la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance, et d'élaborer des plans d'action pour répondre à ces préoccupations.
Collecte de données	
Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, l'échange d'information et la production de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données disponibles ou nouvelles pour éclairer la production de rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation des services.	Agricorp a collaboré et continue de collaborer avec le ministère et l'industrie pour partager et utiliser les données qui permettent de prendre des décisions fondées sur des données probantes, de produire des rapports axés sur les résultats et d'améliorer la prestation de services.
Étudier les possibilités d'améliorer la collecte, le partage et l'échange de données entre Agricorp et le ministère afin de mieux utiliser les données pour soutenir la prise de décision.	Agricorp étudie et continue d'étudier les possibilités d'améliorer la collecte, le partage et l'échange de données entre Agricorp et le ministère afin de mieux utiliser les données pour soutenir la prise de décision. Le ministère a accès à toutes les données des programmes dans l'entrepôt de données d'Agricorp. Dans les cas où cela n'est pas possible, Agricorp fournit les données brutes au ministère.
Accroître le partage des données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin de favoriser la prise de décisions fondées sur des données.	Agricorp partage et continue de partager les données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin de favoriser la prise de décisions fondées sur des données.

Attentes du gouvernement	Résultats d'Agricorp
Prestation numérique et service à la clientèle	
<p>Explorer et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.</p>	<p>Agricorp va continuer d'étudier, d'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre des services numériques pour les programmes et les services offerts aux agriculteurs de l'Ontario, tout en offrant d'autres interactions traditionnelles à la demande des clients. Par exemple, Agricorp a récemment facilité l'accès des éleveurs de bovins et aux marchands aux renseignements dont ils ont besoin dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie.</p>
<p>Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation dans toutes les situations, y compris la poursuite des méthodes de livraison qui ont évolué depuis la pandémie de COVID-19.</p>	<p>Agricorp offre à ses clients un éventail de canaux de service, y compris des options numériques et traditionnelles. Cela permet de fournir des services dans toutes les situations. Agricorp a récemment ajouté une fonction de rappel dans son centre d'appels, offrant ainsi aux agriculteurs une nouvelle option de service.</p>

Message du président

Collaborer pour aider les agriculteurs

Cela fait cinq ans que je préside le conseil d'administration d'Agricorp, et j'ai pu constater que la collaboration d'Agricorp avec les intervenants clés permet d'améliorer la mise en œuvre des programmes et des services afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs. Ayant observé le secteur agricole sous différents angles dans le cadre de mes diverses fonctions, il est clair que ces collaborations permettent justement d'atteindre cet objectif.

En tant qu'organisme gouvernemental, Agricorp doit offrir des programmes et des services rapidement et de manière responsable, sans compromettre la qualité, et ce, tout en facilitant la tâche des agriculteurs. C'est pourquoi les trois objectifs stratégiques d'Agricorp s'articulent autour de la capacité à fournir des services, de l'efficacité et de l'efficience, et de la facilité à faire des affaires avec Agricorp. Chaque plan, chaque décision et chaque action d'Agricorp est axé et organisé autour de ces objectifs.

Les intervenants, l'industrie et les gouvernements me font souvent savoir que l'orientation et l'organisation au sein d'Agricorp permettent d'obtenir de nombreux résultats positifs pour les agriculteurs. Voici quelques exemples de ces résultats.

Au cours du dernier exercice, Agricorp a répondu aux besoins urgents des apiculteurs, des producteurs de fruits et des producteurs de raisins en lançant de nouvelles initiatives gouvernementales. Nous avons également affiné nos processus et nous nous sommes concentrés sur l'amélioration continue des services à la clientèle.

Étant moi-même agriculteur, je sais que la gestion d'une exploitation agricole comporte de nombreuses incertitudes. Agricorp s'efforce toujours d'apporter une certaine certitude et stabilité aux agriculteurs afin qu'ils puissent compter sur nous et sur les programmes de gestion des risques que nous proposons. Mais nous ne le faisons pas seuls.

Les relations étroites que nous entretenons avec les intervenants de l'industrie sont essentielles pour fournir aux agriculteurs l'aide à la gestion des risques dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Ces relations nous aident à mieux comprendre les défis propres aux différents secteurs agroalimentaires et nous permettent de nous aligner dans l'intérêt supérieur de l'agriculture ontarienne.

J'ai vu ces relations de collaboration se renforcer d'année en année, et je me réjouis à l'idée de poursuivre dans cette voie.

J'aimerais remercier la ministre Thomson pour son soutien continu envers l'industrie agricole. Les orientations et les contributions de la ministre, y compris une rencontre avec le conseil d'administration pour discuter de sujets importants qui touchent l'industrie, ont été précieux. Nous remercions les membres du conseil d'administration d'Agricorp et de l'équipe de gestion, ainsi que tous les employés pour leur travail acharné et leur engagement en faveur de l'excellence dans l'exécution, afin de contribuer à la croissance de l'agriculture ontarienne.

Jason Verkaik
Président

Gouvernance

Agricorp est régi par des lois et par des directives qui guident les organismes de l'Ontario en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La *Loi de 1996 sur AgriCorp* précise l'objet des activités d'Agricorp, ses fonctions, ses pouvoirs et sa structure organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement provincial, nous offrons des programmes et des services à l'industrie agricole au nom du MAAARO. Nous devons rendre compte à la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario de la prestation des programmes tout en maintenant les normes les plus élevées en matière de responsabilité financière, de transparence, d'obligation de rendre des comptes, de gestion des risques et de service à la clientèle.

Nous révisons et raffinons régulièrement nos pratiques en matière de gouvernance afin d'adapter et de renforcer nos politiques et nos procédures pour nous assurer qu'elles demeurent efficaces. Des critères robustes de gouvernance et de surveillance nous permettent de nous assurer que nos objectifs sont réalisés, que nos ressources sont bien gérées et que les intérêts des intervenants sont protégés et pris en compte dans les décisions clés.

Recours au modèle d'organisme

Les organismes du gouvernement de l'Ontario sont variés et sont créés pour un certain nombre de raisons. Dans un environnement complexe où il y a de nombreux intervenants, les organismes existent lorsqu'il y a un intérêt public important ou lorsque le gouvernement provincial doit jouer un rôle dans la prestation d'un service ou d'une fonction.

Il existe un intérêt public important pour la sphère fédérale-provinciale partagée qui consiste à favoriser une industrie agricole robuste et durable. Agricorp a été créé pour offrir des programmes et des services à l'industrie agricole. En tant qu'organisme, Agricorp possède la flexibilité organisationnelle et les ressources nécessaires pour s'adapter aux besoins changeants de l'industrie et des gouvernements. Sous la gouvernance d'un conseil d'administration expérimenté et bien informé, les employés de l'organisme mettent l'accent sur l'exécution efficiente et efficace des programmes tout en étant redevables devant la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Agricorp appuie les gouvernements en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes agricoles et assure la confiance du public grâce à des décisions impartiales et autonomes dans le cadre des programmes qu'il offre.

Structure hiérarchique

Le conseil d'administration et le personnel d'Agricorp collaborent avec le MAAARO. Notre directeur général relève du conseil d'administration, et le président du conseil d'administration relève de la ministre. Le conseil d'administration et ses comités jouent un rôle central en vue d'assurer que l'orientation et les attentes du gouvernement se traduisent en stratégies. Ils donnent des orientations au directeur général, le surveillent et le conseillent. Le personnel du MAAARO supervise la gouvernance de l'organisme et fournit des conseils à la ministre, comme le souligne la Directive concernant les organismes et les nominations et les autres directives applicables.

Protocole d'entente

Un protocole d'entente définit les relations entre Agricorp et la ministre et le conseil d'administration d'Agricorp, et il clarifie les attentes et les exigences en matière de déclaration. Le protocole établit les rapports de responsabilisation entre la ministre et le président au nom d'Agricorp. Le protocole définit également les rôles et les responsabilités du président et des membres du conseil d'administration, du directeur général, ainsi que les rôles et les responsabilités de la ministre, et du sous-ministre dans l'exploitation de l'organisme. Ce cadre de gouvernance efficace permet d'assurer l'échange d'information en temps opportun en vue d'appuyer une meilleure prise de décisions, une reddition des comptes clairement documentée et des ententes de prestation rationalisées.

Normes en matière d'éthique

Agricorp entend maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique. Nous suivons des pratiques exemplaires qui sont essentielles en vue de conduire nos activités de manière éthique et responsable. Les activités quotidiennes de l'ensemble du personnel sont guidées par des normes de conduite élevées, telles qu'elles sont définies par les lois, les directives, notre énoncé de mission, ainsi que par nos politiques et procédures d'entreprise.

Code d'éthique, serment d'office et serment d'allégeance

Agricorp a un code d'éthique et de conduite professionnelle complet qui édicte les normes en matière de comportement éthique et de responsabilité, et Agricorp s'attend à ce qu'elles soient respectées par les membres du personnel et du conseil d'administration. Tous les employés reçoivent une formation et, avec les membres du conseil, signent une déclaration par laquelle ils acceptent de se conformer au code. Le serment d'office et le serment d'allégeance pour les nouveaux employés servent à rappeler aux employés le poids des obligations et des responsabilités qu'ils assument à titre de membres d'un organisme gouvernemental.

Directives gouvernementales

Agricorp doit se conformer aux directives du gouvernement provincial qui guident les organismes en ce qui concerne l'exécution des services à la population. La Directive concernant les organismes et les nominations établit le cadre de responsabilisation dans lequel Agricorp exerce ses activités. Chaque année, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Agricorp attestent qu'ils satisfont aux exigences d'autres directives, lois et politiques. Les directives se répartissent en trois grandes catégories :

- **Planification des activités et gestion financière** : comprend des directives sur la délégation de pouvoir, les opérations financières, ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement.
- **Obligation de rendre des comptes et gouvernance** : comprend des directives sur l'approvisionnement, la vérification interne et la transparence.
- **Gestion de l'information et de la technologie de l'information** : comprend des directives sur le respect de la vie privée et sur l'accès à l'information.

Au cours de l'exercice 2023-24, Agricorp a respecté les obligations et les échéanciers prévus en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations et a rempli l'attestation sans exception. Nous avons publié notre protocole d'entente et nos dépenses trimestrielles pour le conseil d'administration et l'équipe de gestion sur notre site Web, ce qui démontre notre engagement envers la transparence et l'obligation de rendre des comptes.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration suit les meilleures pratiques en matière de gouvernance, y compris le perfectionnement continu et la formation, la planification de la relève du conseil d'administration, le processus d'autoévaluation, la tenue de séances régulières à huis clos et la planification stratégique. Le règlement d'Agricorp fournit des lignes directrices pour la gouvernance du conseil d'administration et documente les rôles et les responsabilités du président, des membres et des comités du conseil d'administration. Ces rôles et ces responsabilités comprennent la surveillance des opérations fiduciaires et des activités de l'organisme, la planification stratégique, la gestion des risques et le contrôle interne, la conduite légale et éthique, la formation continue et l'évaluation des administrateurs, ainsi que la liaison des activités avec le MAAARO.

Comités du conseil d'administration

Deux comités du conseil d'administration supervisent et conseillent le conseil d'administration.

Le Comité des finances et de la vérification :

- Élabore le plan annuel de vérification interne et examine les rapports des vérificateurs internes et la manière dont la direction donne suite aux recommandations en matière de vérification
- Surveille la façon dont la direction évalue, planifie et réagit aux risques commerciaux et émergents
- Supervise les politiques de placement d'Agricorp relativement à des fonds comme le Fonds d'Assurance-production et le Fonds du Programme de gestion des risques
- Supervise le processus de communication de l'information financière et le système de contrôle interne
- Examine et recommande l'approbation du conseil d'administration des états financiers vérifiés d'Agricorp
- Supervise les activités de gestion des placements d'Agricorp, y compris l'examen périodique de la politique de placement et s'assure du respect de toutes les exigences réglementaires
- Examine le plan d'audit des états financiers, tel qu'il est présenté par la vérificatrice générale de l'Ontario et se réunit avec le personnel du bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario sur une base annuelle

Le Comité de la gouvernance et des ressources humaines :

- Examine et recommande au conseil d'administration des changements au mandat et au rôle d'Agricorp, y compris examiner et recommander un protocole d'entente entre le président et la ministre et procéder à l'examen annuel de l'ensemble des documents sur la gouvernance d'entreprise
- Examine et recommande des mises à jour relativement à l'orientation des membres du conseil d'administration et à la formation et au perfectionnement continus de tous les membres du conseil d'administration
- Fournit des conseils sur les critères de nomination et les candidats potentiels à la nomination au conseil d'administration, et assure une surveillance et fait des recommandations en matière de formation et de perfectionnement pour les membres du conseil d'administration
- Assure une surveillance et recommande des améliorations à apporter au processus annuel d'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration, ce qui comprend les membres des comités et les membres du conseil d'administration
- Examine et met à jour la description du rôle du président et de la vice-présidente du conseil d'administration, des membres du conseil d'administration et du directeur général

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé d'au moins cinq membres, qui sont tous nommés par le lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire d'un décret sur la recommandation de la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans au maximum et celui-ci peut être reconduit. Les membres du conseil d'administration d'Agricorp sont des chefs de file en agriculture, en affaires et au sein de la collectivité et ils ont un large éventail de savoir-faire et d'expérience qui est mis à profit pour la supervision de l'organisation.

Les personnes nommées reçoivent une indemnité quotidienne en fonction de leur rôle, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Durant l'exercice 2023-24, le conseil d'administration d'Agricorp était formé des membres suivants :

Jason Verkaik, Président

(Région de York)

Mandat : 21 mars 2019 – 20 mars 2025

Rémunération en 2023-24 : 5 432,18 \$

Jason Verkaik est propriétaire exploitant et président de Carron Farms Ltd. à Holland Marsh. Jason possède une vaste expérience de l'industrie et au sein de conseils d'administration, notamment à titre de président et de coprésident du conseil d'administration de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Produce Marketing Association. Jason a complété le programme Agricultural Leadership de l'Ivey Business School et il détient un diplôme en gestion d'exploitation agricole de l'Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

Johanna Chevalier, Vice-présidente

(Région de Halton)

Mandat : 10 août 2023 – 9 août 2026

Rémunération en 2023-24 : 529,92 \$

Johanna possède une vaste expérience au sein de conseils d'administration et de comités qui couvrent un large éventail de secteurs, y compris l'agriculture, la sécurité et le bien-être dans les collectivités et la diversité. Elle représente actuellement la région de Halton à la Commission de l'escarpement du Niagara. Elle a été conseillère municipale pour la ville de Caledon et la région de Peel. Johanna sert également les collectivités de Halton et de Peel à titre de bénévole pour la Credit Valley Conservation Foundation, la Peel Anti-Human Trafficking SPT, la Burlington Minor Football Association, la Golden Horseshoe Food and Farming Alliance, and Volta Research. Johanna travaille comme consultante dans le secteur privé et réside dans la région de Halton, où elle élève quatre adolescents et profite de la vue sur le lac.

Dan Veldman, Vice-président

(Comté d'Oxford)

Mandat : 31 janvier 2019 – 15 juillet 2023

Rémunération en 2023-24 : 609,04 \$

Dan est président de Veldman Grain Farm Limited et exploite son entreprise agricole avec sa famille à Embro. Il a fréquenté le Fanshawe College où il a étudié la gestion de l'entreprise agroalimentaire. Producteur d'œufs de première génération, Dan siège actuellement au conseil d'administration de l'organisme Egg Farmers of Ontario et est un ancien membre du Poultry Insurance Exchange.

John Core

(Guelph)

Mandat : 22 octobre 2014 – 25 octobre 2026

Rémunération en 2023-24 : 1 285,20 \$

John Core a été chef de la direction de la Commission canadienne du lait et président de la Dairy Farmers of Ontario. John joue un rôle actif au sein de la collectivité, notamment à titre de membre de la fondation The Foundation of Guelph General Hospital et de membre du conseil d'administration de l'Ontario Agricultural Hall of Fame Association pour 2015-16. Il détient une maîtrise et un baccalauréat ès sciences agricoles de l'Université de Guelph.

John Kikkert

(Région de Niagara)

Mandat : 28 février 2019 – 27 février 2025

Rémunération en 2023-24 : 0 \$

John est éleveur de poulets et de dindes et est propriétaire de Parkview Poultry à Smithville. Il a occupé de nombreux rôles au sein du conseil d'administration de la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario au cours des dix dernières années, y compris celui de président; il siège actuellement à titre de membre. Il a acquis une vaste expérience au sein de conseils d'administration de nombreux organismes, entre autres celui de Chicken Farmers of Ontario, de Turkey Farmers of Ontario et de l'Ontario Farm Animal Council. John a été président de l'Ontario Agricultural Hall of Fame et il agit maintenant à titre de président sortant de l'organisme. Il détient un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université de Guelph.

Derek Mendez

(Comté de Perth)

Mandat : 31 décembre 2018 – 30 décembre 2024

Rémunération en 2023-24 : 725,76 \$

Derek a occupé plusieurs postes de gestion dans les secteurs des terminaux portuaires à conteneurs et de l'énergie sur l'île de Trinité avant d'émigrer avec sa famille au Canada en 2010. Il est actuellement le vice-président de Molesworth Farm Supply Ltd. Il a été président et coprésident de plusieurs conseils communautaires dans la municipalité de North Perth. Il est également membre du conseil d'administration d'un certain nombre de conseils agricoles, dont celui de l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) et membre du comité de la section des aliments pour animaux de l'Ontario Agri Business Association (OABA). Derek est titulaire d'un baccalauréat en études de gestion de la University of the West Indies et d'une maîtrise en analyse des affaires de l'Université York, et d'un diplôme d'études supérieures en planification et gestion portuaires de l'Université de la Nouvelle-Orléans.

Dominic Morrissey

(Pickering - Uxbridge)

Mandat : 31 juillet 2019 – 10 juillet 2025

Rémunération en 2023-24 : 1 273,44 \$

Dominic travaille actuellement dans le secteur manufacturier et de l'approvisionnement en tant que directeur du développement des affaires. Auparavant, il a travaillé pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante durant dix ans où il relevait des enjeux touchant l'industrie agricole et les transmettant vers les organismes appropriés afin de leur trouver une solution. Il a également dirigé sa propre société de production pendant 25 ans. Dominic a œuvré comme président du Horse Guards Polo Club et il a aussi siégé à titre de membre du comité consultatif d'Equine Guelph. Dominic vit maintenant à l'extérieur d'Uxbridge avec sa famille et un certain nombre de chevaux à la retraite et d'animaux rescapés.

Greg Vanden Bosch

(Comté de Dundas)

Mandat : 22 mars 2022 – 21 mars 2025

Rémunération en 2023-24 : 819,84 \$

Greg est associé dans l'entreprise Vanden Bosch Farms et associé principal dans l'entreprise Vanden Bosch Elevators Inc., toutes deux situées à Chesterville. Il a également été membre du conseil d'administration et président du comité de la section des céréales de l'Ontario Agri Business Association. Diplômé du Campus Ridgetown de l'Université de Guelph en 1988, Greg est diplômé de l'Advanced Agricultural Leadership Program (groupe 4) et de l'Executive Program for Agricultural Producers en 1995.

Joanne Vanderheyden

(Comté de Strathroy-Caradoc)

Mandat : 9 avril 2020 – 8 avril 2025

Rémunération en 2023-24 : 1 021,44 \$

Joanne a occupé le poste de présidente de la Fédération canadienne des municipalités. Joanne a acquis une solide expérience au sein de conseils d'administration et de comités et elle possède de vastes connaissances en communication de l'information financière et en planification stratégique. Elle a aussi travaillé pendant 22 ans à titre de préposée au service à la clientèle à la Libro Credit Union. Joanne a obtenu un baccalauréat de l'Université Western et a siégé au conseil d'administration de la même université.

Tammy Young

(Cargill)

Mandat : 7 avril 2022 – 6 avril 2025

Rémunération en 2023-24 : 950,88 \$

Tammy est propriétaire exploitante de l'entreprise Les Young Farms Limited qu'elle exploite avec sa famille à Cargill, en Ontario. Elle est également conseillère en marchandisage de grains auprès de la White Commercial Corporation où elle aide plusieurs propriétaires d'éleveurs à grains de la province en ce qui concerne la gestion et la commercialisation. Tammy est actuellement deuxième vice-présidente de la Fédération de l'agriculture du comté de Bruce et déléguée du district 10 pour l'organisme Grain Farmers of Ontario. Elle est aussi marchande de grains agréée.

Message du directeur général

Répondre aux besoins des agriculteurs de l'Ontario

Agricorp a pour mission d'offrir des programmes de gestion des finances et des risques aux agriculteurs de l'Ontario et donnons aux employés les moyens d'offrir une expérience client fiable. Et c'est exactement ce que nous avons fait durant cet exercice.

Les agriculteurs font face chaque année à de nombreux défis et nous savons combien il est important pour eux de disposer d'un plan de gestion des risques fiable. Agricorp était prêt à offrir quinze programmes pendant l'exercice 2023-24. Bien que la plupart de ces programmes soient des programmes de gestion continue des risques que nous fournissons, il y avait quelques programmes destinés à gérer des risques économiques et sectoriels spécifiques.

Dans l'ensemble, de nombreux agriculteurs ont enregistré des rendements supérieurs à la moyenne au cours du dernier exercice. Toutefois, certains ont subi des pertes financières en raison de facteurs tels que les conditions météorologiques, les conditions du marché et les coûts. Agricorp a versé 390 millions de dollars en paiements de programmes au moment où les agriculteurs en avaient le plus besoin.

À l'automne dernier, nous avons achevé, de manière efficace et efficiente, la mise en œuvre de plusieurs initiatives gouvernementales répondant aux défis actuels et récents du secteur. Parmi ces initiatives, on comptait l'Initiative Agri-relance pour les viticulteurs, l'Initiative Agri-relance pour les apiculteurs, et la Subvention de secours pour les établissements vinicoles touristiques.

En novembre, nous avons commencé à mettre en œuvre l'initiative *Cultiver pour l'avenir* pour les producteurs de fruits, une initiative conjointe des gouvernements du Canada et de l'Ontario. Le financement est destiné à aider les producteurs de pommes, de fruits tendres, de raisins de table et de raisins de cuve à planter des variétés qui amélioreront la qualité, la production et la commercialisation.

En réponse aux directives du gouvernement, nous avons achevé le travail de mise en œuvre de l'augmentation du taux d'indemnisation d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2023, de sorte que nous sommes prêts à exécuter ce programme. Nous avons également mis en place l'infrastructure nécessaire pour être prêts à effectuer les paiements avancés ciblés de manière efficace et efficiente. Ces paiements soutiendraient les agriculteurs qui font face à des événements qui ont un impact négatif sur l'ensemble d'une région, d'une industrie ou d'un secteur.

Nous améliorons sans cesse la façon dont nous offrons nos programmes afin que les agriculteurs puissent plus facilement faire affaire avec nous. Au cours du dernier exercice, nous avons facilité le paiement des primes et des droits pour les clients par l'intermédiaire de leur institution financière, nous avons mis en place une fonction de rappel pour les clients et nous avons accéléré et simplifié le processus de demande d'indemnisation. Veuillez consulter la section « Rapport de gestion » pour obtenir des renseignements détaillés sur ces améliorations et sur d'autres améliorations continues.

En tant que fournisseur de services, notre personnel est la clé de notre succès. Lorsque les employés sont responsabilisés, ils sont redevables, ils se développent, ils sont motivés, et nous instaurons la confiance et encourageons les solutions créatives sur le lieu de travail. Cela est tellement important que nous l'avons inscrit dans notre énoncé de mission.

Nous accueillons et continuons d'attirer de nouveaux employés en comprenant le marché du travail, en nous assurant que nous recrutons les bonnes personnes pour répondre aux besoins de l'industrie agricole de l'Ontario. Pour ce faire, nous avons recours à différents moyens pour attirer de nouveaux employés, notamment les sites d'emploi en ligne, les médias sociaux et la publicité ciblée. Nous avons récemment mis en ligne une nouvelle vidéo sur notre site Web afin d'attirer les candidats potentiels et de les aider à voir ce que nous sommes et notre raison d'être.

Nous nous sommes engagés à collaborer avec le MAAARO, et je remercie le ministère pour son partenariat et son soutien dans la réalisation des priorités définies par la ministre. C'est grâce au dévouement de nos employés, aux conseils et au soutien de notre équipe de gestion et de notre conseil d'administration et à la collaboration avec les intervenants de l'industrie que nous sommes en mesure de répondre aux besoins de l'industrie agricole de l'Ontario. Notre succès repose sur ces relations.

À l'aube d'un nouvel exercice, Agricorp continuera de soutenir les agriculteurs de l'Ontario et à viser l'excellence en matière d'exécution afin de contribuer à la croissance de l'agriculture ontarienne. Nous restons concentrés sur nos objectifs — il est facile de faire affaire avec Agricorp, nous sommes une organisation efficace et efficiente, et nous sommes prêts à exécuter.

Doug LaRose
Directeur général

Programmes

L'Ontario est l'une des régions où l'industrie agricole est la plus diversifiée au Canada, avec plus de 200 produits agricoles cultivés sur 11,8 millions d'acres de terre agricole.¹ L'agriculture est un moteur de l'activité économique dans la province, mais elle est également exposée à de nombreux risques.

Les agriculteurs sont habiles à utiliser les plus récentes pratiques et technologies de gestion pour les aider à minimiser les risques et à maximiser la production. Bien qu'ils puissent prendre des mesures pour réduire certains des risques associés aux conditions météorologiques, aux maladies des plantes et aux infestations d'insectes, d'autres risques échappent à leur contrôle, comme les prix du marché et les coûts de production. En plus d'avoir un effet sur le rendement des cultures, les conditions météorologiques peuvent aussi avoir une incidence sur l'offre et la demande. Pour aider à atténuer l'ensemble de ces risques, Agricorp assure la prestation de plusieurs programmes : Nos trois principaux programmes sont Agri-stabilité, l'Assurance-production et le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario.

Les programmes Agri-stabilité et Assurance-production font partie d'un ensemble complet de programmes de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du *Partenariat canadien pour une agriculture durable* conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le PGR est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Les agriculteurs voient la valeur de ces programmes, et c'est pourquoi plus de 20 000 exploitations agricoles participent à Agri-stabilité, à l'Assurance-production et au PGR. La grande majorité des clients reconnaissent que ces programmes aident à stabiliser leurs revenus, qu'ils leur permettent d'innover et d'investir dans l'amélioration de leur exploitation agricole; de même, la participation des producteurs à ces programmes permet aux prêteurs d'avoir confiance quand ceux-ci veulent obtenir du financement qui leur permet de poursuivre leurs activités.

¹ Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 – [L'Ontario est une puissance agricole qui est chef de file de nombreuses catégories agricoles](#)

Différents programmes couvrent différents risques

Chaque programme couvre différents types de risques, des événements météorologiques, en passant par la hausse des coûts de production et la volatilité des marchés. En participant aux trois programmes, les agriculteurs s'assurent d'obtenir une couverture maximale pour leur exploitation agricole et de soutenir leurs activités commerciales à long terme.

Résumé des programmes en un coup d'œil

Programme	Participation	Paiements	Risques couverts et avantages
Agri-stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • 8 500 agriculteurs • Marge de référence de 2,3 milliards de dollars 	77,8 millions de dollars en 2023-24 (pour plusieurs années de programme)	Baisses importantes et imprévues de revenu <ul style="list-style-type: none"> • Protège le revenu agricole admissible pour l'ensemble des produits agricoles, plutôt qu'un produit agricole à la fois • Abordable (droit de 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence)
Assurance-production	<ul style="list-style-type: none"> • 14 000 agriculteurs • Responsabilité couverte de 4,9 milliards de dollars 	117,5 millions de dollars en 2023-24 (pour plusieurs années de programme)	Faibles rendements et pertes de production attribuables à des risques assurés <ul style="list-style-type: none"> • Couverture basée sur un niveau de production garanti • Choix de couvertures pour plus de 100 produits agricoles
Programme de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • 5630 producteurs de céréales et oléagineux • 1680 producteurs de bétail • 1600 producteurs horticoles 	162,7 millions de dollars en 2023-24 (pour plusieurs années de programme)	Fluctuation des prix des produits agricoles et pertes ou dépenses agricoles générales <ul style="list-style-type: none"> • Couvre les pertes causées par la fluctuation des prix des produits agricoles et des coûts de production • Comprend des régimes d'assurance pour les secteurs suivants : bovins, porcs, moutons, veaux, céréales et oléagineux, et produits horticoles comestibles

Agri-stabilité

Agri-stabilité offre une couverture pour l'ensemble de l'exploitation agricole qui est conçue pour couvrir les baisses importantes du revenu net attribuables aux pertes de production, à la hausse des coûts et aux conditions du marché. Si la marge annuelle de programme d'un agriculteur chute sous les 70 % de sa marge de référence moyenne historique, Agri-stabilité aide à compenser la différence.

Agri-stabilité est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et par les droits de participation des producteurs. Les demandes de paiement au titre d'Agri-stabilité sont généralement traitées durant l'année civile suivante une fois que l'année d'imposition est terminée. Au cours de l'exercice 2023-24, Agricorp a traité principalement les dossiers Agri-stabilité pour l'année de programme 2022 et les paiements provisoires pour l'année de programme 2023.

Faits saillants d'Agri-stabilité

En réponse aux perturbations du marché et aux défis de production, le gouvernement de l'Ontario a augmenté le taux d'indemnisation de 70 % à 80 % pour la partie provinciale des paiements au titre d'Agri-stabilité. Ces paiements complémentaires s'appliquent aux années de programme 2020, 2021 et 2022. Ces paiements sont versés automatiquement, de sorte que les agriculteurs reçoivent des paiements complémentaires en même temps que leur paiement au titre d'Agri-stabilité.

À partir de l'année de programme 2023, les ministres fédéral et provinciaux ont convenu d'augmenter le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité de 70 % à 80 %. Le gouvernement de l'Ontario soutient cette augmentation, et il fournit la part provinciale depuis l'année de programme 2020. L'augmentation du taux d'indemnisation est automatique; les agriculteurs n'ont donc pas besoin d'effectuer des démarches supplémentaires pour leurs dossiers d'Agri-stabilité 2023.

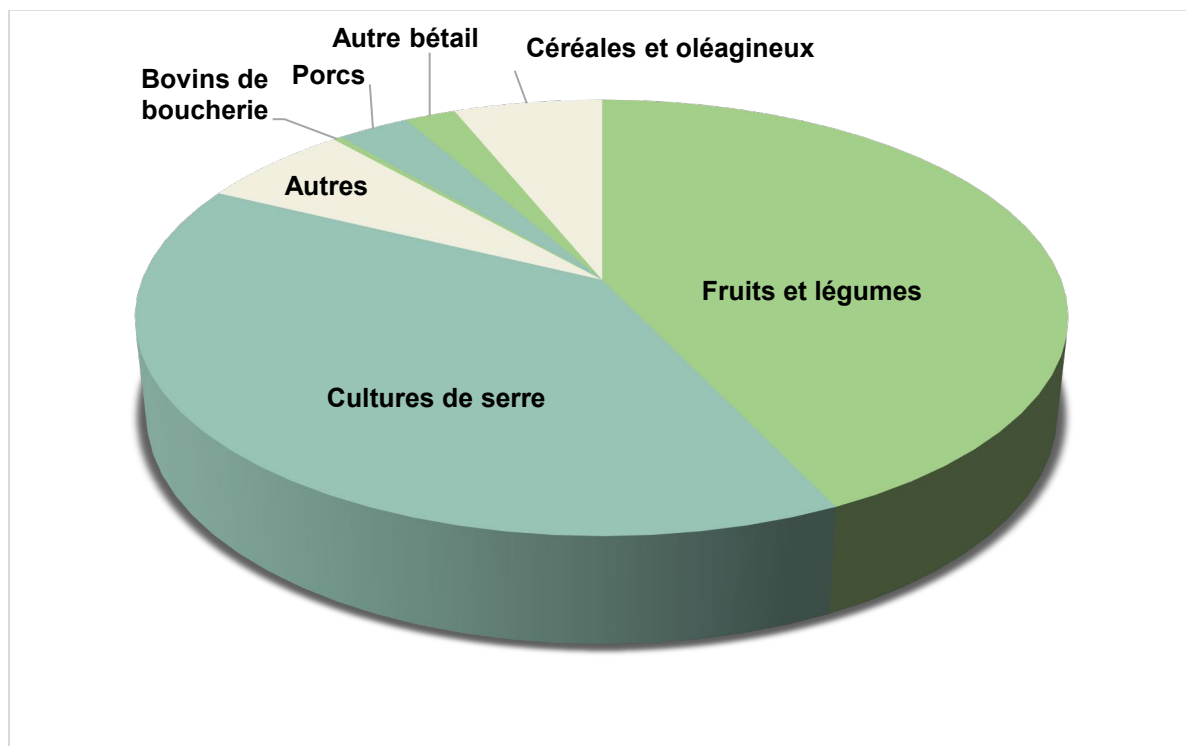
Les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières peuvent demander des paiements provisoires après avoir complété six mois de leur exercice financier. Les paiements provisoires représentent 50 % du paiement final estimatif de l'agriculteur.

Les producteurs de fruits et de légumes et les serriculteurs ont subi des baisses de revenu en raison des rendements du marché plus faibles. Les producteurs de fruits et de légumes et les serriculteurs ont reçu respectivement 25,4 millions de dollars et 23,2 millions de dollars de paiements au titre d'Agri-stabilité, ce qui représente la plus grande part des paiements d'Agri-stabilité pour l'année de programme 2022.

Agri-stabilité en chiffres

- **8 500** participants pour l'année de programme 2022
- **2,3 milliards de dollars** en marge de référence (revenu agricole moins les dépenses)
- **59,1 millions de dollars** pour tous les paiements effectués à ce jour pour l'année de programme 2022
- **2,7 millions de dollars** en paiements provisoires versés en 2023 pour les producteurs éprouvant des difficultés financières
- **71 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Agri-stabilité
- **65 %** des clients sont d'accord qu'Agri-stabilité les aide à stabiliser leur revenu agricole

Paiements Agri-stabilité 2022 par secteur



Secteur	Paiements (millions)
Fruits et légumes	25,4 \$
Cultures de serre	23,2 \$
Autres	3,8 \$
Bovins de boucherie	0,2 \$
Porcs	1,8 \$
Autre bétail	1,2 \$
Céréales et oléagineux	3,5 \$
Total	59,1 \$

Assurance-production

L'Assurance-production est conçue pour couvrir les réductions de rendement et les pertes de production causées par des facteurs indépendants de la volonté de l'agriculteur, y compris les conditions météorologiques défavorables, les maladies, les organismes nuisibles et d'autres risques naturels incontrôlables. Une couverture est disponible pour plus de 100 produits agricoles.

Pour la couverture pour la perte de production, les agriculteurs reçoivent un paiement après la récolte lorsque leur rendement total est inférieur à leur niveau de production garantie en raison d'un risque assuré. Pour d'autres couvertures, les agriculteurs peuvent recevoir des paiements pour des situations comme l'incapacité de planter des arbres et des vignes, la perte d'arbres et de vignes, des pluies excessives ou le manque de précipitations.

Faits saillants de l'Assurance-production

L'année de programme 2023 a été généralement bonne, les agriculteurs ayant planté la majorité de leurs produits agricoles dans des conditions favorables. Certaines régions ont connu de fortes précipitations au printemps et l'Assurance-production a versé 14,4 millions de dollars en indemnités de replantation cette année. Ce chiffre est conforme à celui de 2022, où les indemnités de replantation s'élevaient à 15,9 millions de dollars. Les bonnes conditions d'ensemencement ont permis de réduire les demandes d'indemnisation pour les superficies non ensemençées cette année, avec 0,7 million de dollars versés aux agriculteurs. Ce chiffre est nettement inférieur à celui de 2022, où 7,0 millions de dollars avaient été versés. La province a reçu des précipitations régulières de juin à août, ce qui a permis une bonne croissance des cultures. Des unités thermiques de croissance plus basses ont retardé la maturité de certaines cultures, repoussant la récolte à la fin de l'automne.

Le nombre d'acres assurés durant cet exercice était légèrement supérieur, soit 5,4 millions d'acres. Il s'agit d'une superficie similaire à celle de 2022, où 5,3 millions d'acres ont été assurés, et d'une augmentation par rapport à la moyenne quinquennale précédente de 5,2 millions d'acres.

La majorité des cultures de céréales ont connu de bons résultats durant l'exercice. Dans presque tous les comtés de la province, les rendements du maïs ont été supérieurs à la moyenne sur 10 ans. Le rendement moyen déclaré en 2023 pour le maïs était de 202 boisseaux à l'acre, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne sur 10 ans de 184 boisseaux à l'acre. Pour le soya, le rendement moyen était de 53 boisseaux à l'acre, ce qui est supérieur à la moyenne sur 10 ans de 48 boisseaux l'acre. Bien que la majorité des cultures céréalières ont connu de bons résultats cette année, certaines zones de la province ont connu des conditions météorologiques humides et graves qui ont eu un impact sur les récoltes.

Les fortes pluies de la fin de la saison ont créé des conditions de croissance humides. Les producteurs de légumes destinés à la transformation et au marché frais ont été particulièrement touchés et nombre d'entre eux ont dû faire face à une forte pression des maladies des plantes et à des niveaux élevés de pourriture dans les champs. Ces mauvaises conditions ont eu un impact sur la récolte, avec des rendements réduits, et 4,2 millions de dollars ont été versés en indemnités en raison des maladies et des précipitations.

Pour l'année de programme 2023, la valeur totale des indemnités était inférieure à celle des primes et des contributions perçues.

Garantir la durabilité du programme Assurance-production

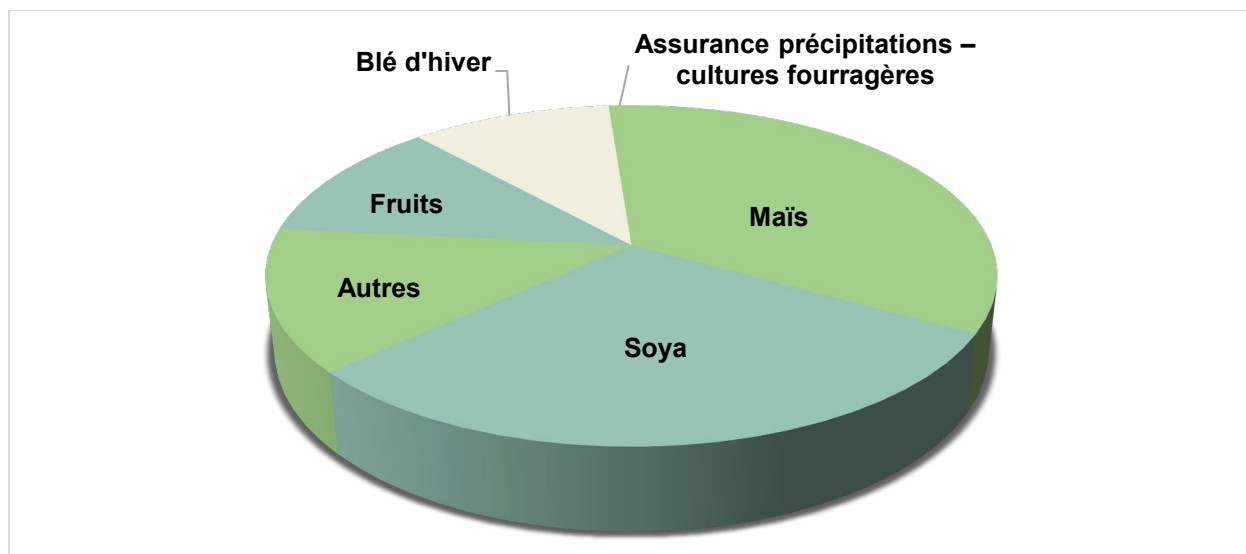
Les participants à l'Assurance-production sont indemnisés pour les pertes de production au moyen de paiements du Fonds d'Assurance-production. Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Cette stratégie comprend une méthode d'établissement des taux de prime qui est certifiée par un actuaire conformément aux lignes directrices nationales sur la certification et approuvée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle comprend des méthodologies de souscription et des processus d'indemnisation solides, ainsi qu'une stratégie de réassurance fondée sur le risque. Cette approche offre aux producteurs une couverture fiable et des primes stables, tout en assurant une réserve de fonds adéquate pour la durabilité à long terme du programme. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placements.

Le solde du Fonds s'élevait à 915,2 millions de dollars en date du 31 mars 2023. Le solde du Fonds plus la réassurance en 2023 couvraient une responsabilité couverte de 4,9 milliards de dollars. En date du 31 mars 2024, le Fonds d'Assurance-production avait un solde de 1 047,6 millions de dollars. Le solde visé pour le Fonds par Agricorp est de 12 % de responsabilité couverte. Puisque le solde du Fonds a dépassé la responsabilité couverte de 12 %, les clients et les gouvernements ont reçu l'avantage supplémentaire d'une réduction de 8,6 % des primes et des contributions pour 2023.

L'Assurance-production en chiffres

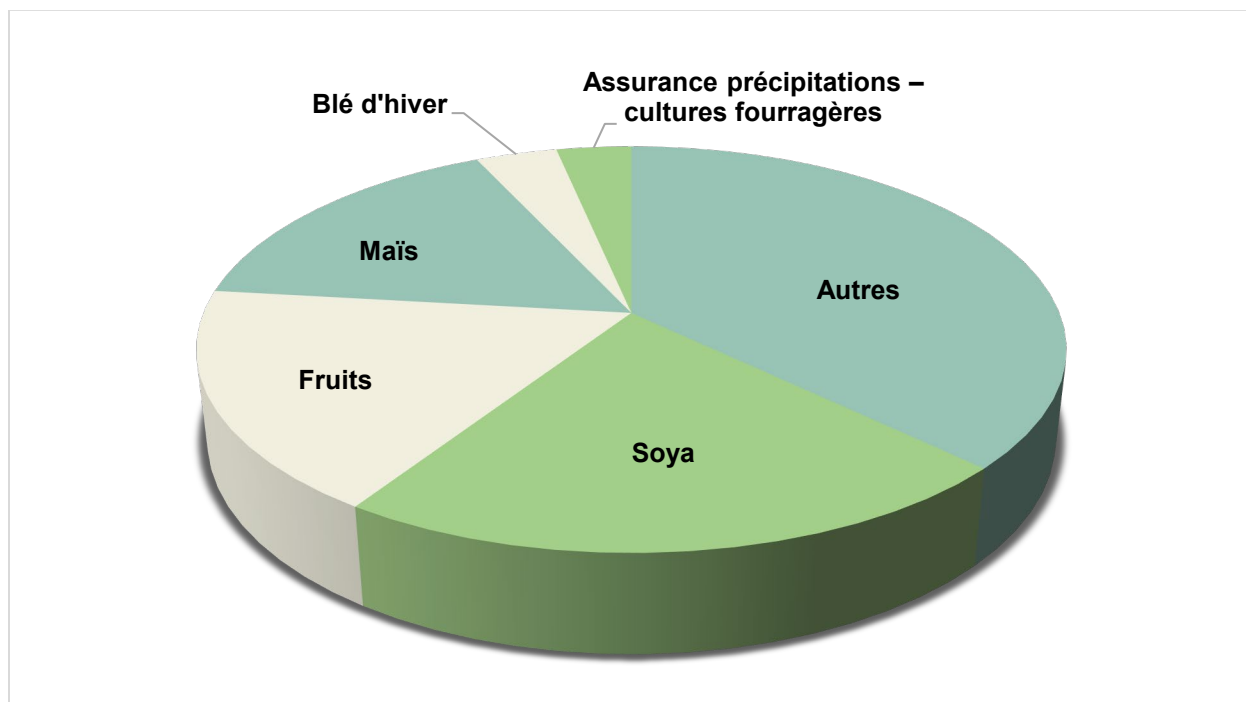
- **14 000** participants au programme en 2023
- **5,4 millions** d'acres et **4,9 milliards de dollars** de responsabilité couverte
- **105,7 millions de dollars** en indemnités pour l'année de programme 2023, y compris :
 - **54,7 millions de dollars** en indemnités pour perte de production
 - **0,7 million de dollars** en indemnités pour superficies non ensemençées
 - **14,5 millions de dollars** en indemnités de replantation
 - **35,8 millions de dollars** pour d'autres risques assurés
- **93 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du programme Assurance-production
- **87 %** des clients sont d'accord que l'Assurance-production les aide à stabiliser leur revenu agricole

Responsabilité couverte par culture – Assurance-production 2023



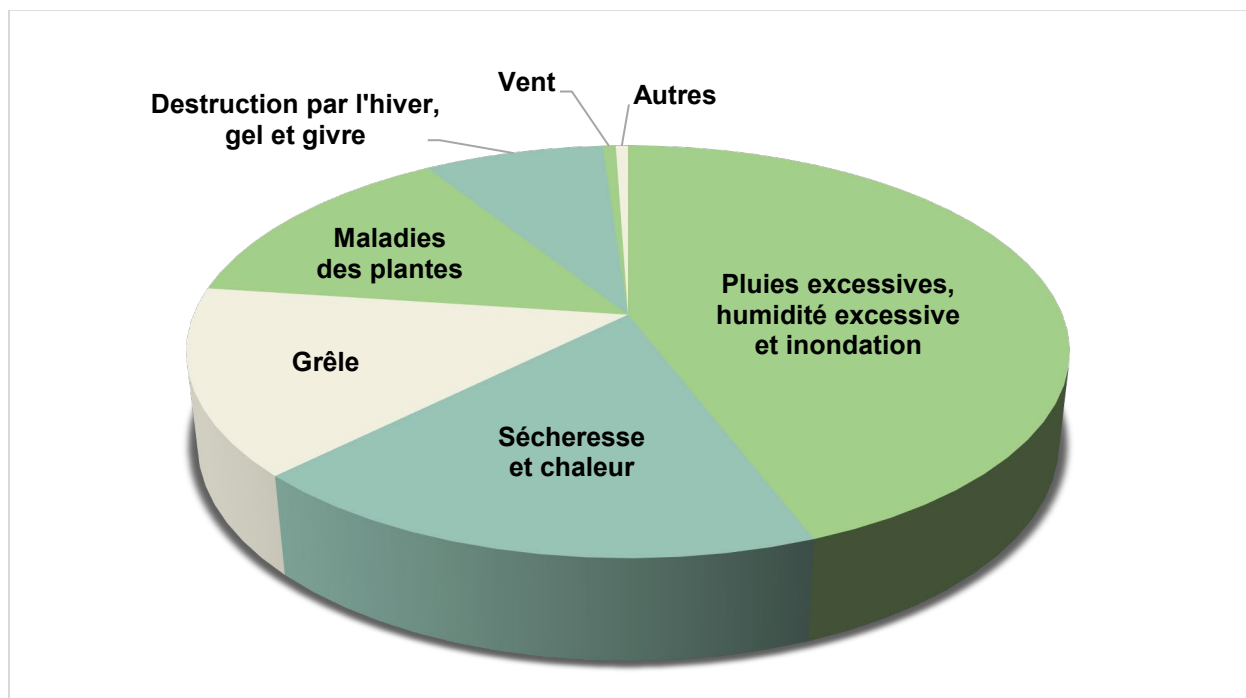
Culture	Responsabilité couverte (millions)
Maïs	1 639,4 \$
Soya	1 483,8\$
Autres	664,2 \$
Fruits	577,3 \$
Blé d'hiver	519,9 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	59,2 \$
Total	4 943,8 \$

Indemnisation par culture – Assurance-production 2023



Culture	Montant d'indemnisation (millions)
Autres	39,3 \$
Soya	23,3 \$
Fruits	18,6 \$
Maïs	17,2 \$
Blé d'hiver	3,8 \$
Assurance précipitations – cultures fourragères	3,5 \$
Total	105,7 \$

Indemnisation selon le risque – Assurance-production 2023



Risque	Montant d'indemnisation (millions)
Pluies excessives, humidité excessive et inondation	46,5 \$
Sécheresse et chaleur	19,4 \$
Grêle	15,5 \$
Maladies des plantes	14,7 \$
Destruction par l'hiver, gel et givre	8,3 \$
Vent	0,7 \$
Autres	0,6 \$
Total	105,7 \$

Programme de gestion des risques

Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario est conçu pour aider les agriculteurs à gérer des risques indépendants de leur volonté, tels que la fluctuation des coûts et l'instabilité des prix sur les marchés. Ce programme comprend une couverture pour les bovins, les porcs, les moutons, les veaux, les céréales et oléagineux, et les produits horticoles comestibles.

Les paiements du PGR pour le bétail et pour les céréales et les oléagineux sont versés si le prix du marché moyen d'un produit agricole chute en dessous de son niveau de soutien annuel. Le Programme d'autogestion des risques (PAGR) pour les produits horticoles comestibles permet aux participants de déposer un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles dans un compte du PAGR, et le gouvernement provincial verse une contribution à ce compte. Les agriculteurs peuvent retirer des fonds du compte pour compenser des pertes financières.

Le PGR est financé par les contributions versées par le gouvernement de l'Ontario et par les primes payées par les agriculteurs. En 2020, les contributions du gouvernement de l'Ontario sont passées de 100 millions à 150 millions de dollars.

Depuis l'année de programme 2021, le fonds du PGR a été mis en œuvre pour conserver les contributions du gouvernement et les primes des agriculteurs pour le PGR : céréales et oléagineux et le PGR pour le bétail. Le programme ressemble donc davantage à une assurance. Le fonds est utilisé pour les paiements de programme et les fonds restants sont reportés à l'année suivante. Les produits horticoles comestibles ne sont pas inclus dans le Fonds du PGR. Le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles permet à un agriculteur qui cultive un produit horticole comestible de retirer des fonds de son compte du PAGR pour l'aider à atténuer les risques pour son exploitation agricole.

Faits saillants du PGR

En 2023, les prix du marché ont baissé, entraînant des paiements avant récolte pour la majorité des cultures. Les paiements ont été d'une valeur plus élevée et ont concerné davantage de produits agricoles que les deux années précédentes. Les paiements après récolte seront versés au printemps 2024. Dans le secteur du bétail, les agriculteurs ont également vu les prix du bétail baisser, ce qui, combiné aux prix élevés des aliments pour animaux, a entraîné le versement de paiements.

Le PGR en chiffres

- **8 910** inscriptions en 2023
- **162,7 millions de dollars** versés en paiements de programme au cours de l'exercice 2023-24 pour les six régimes d'assurance (couvre plusieurs années de programme) :
 - **75,1 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de bétail
 - **54,4 millions de dollars** en paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux
 - **33,2 millions de dollars** en fonds gouvernementaux déposés dans des comptes du PAGR
- **84 %** des clients sont satisfaits ou très satisfaits de l'exécution du PGR
- **82 %** des clients sont d'accord que le PGR les aide à stabiliser leur revenu agricole

Procédure d'appel

Agricorp prend grand soin de traiter avec précision et minutie la couverture de souscription, les demandes d'indemnisation et la gestion des dossiers des clients. Il arrive parfois qu'un client soit en désaccord avec une décision; nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre la situation à l'aide de procédures claires et uniformes.

Agri-stabilité et PGR

Agricorp traite près de 18 000 dossiers d'Agri-stabilité et du PGR chaque année. Durant l'exercice 2023-24, Agricorp a reçu deux demandes d'examen de dossier par le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE).

En cas de désaccord avec une décision d'Agricorp concernant une demande d'indemnisation au titre d'Agri-stabilité ou du PGR, les clients peuvent communiquer avec nous pour demander un examen interne. Nous procéderons à un examen interne pour déterminer que le dossier a fait l'objet d'une décision conformément aux règles du programme et qu'il a été réglé de manière cohérente avec les autres dossiers. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de l'examen interne, ils peuvent demander une révision du dossier par le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises (CEPGRE), un organisme consultatif du gouvernement provincial qui est distinct de la société et dont les membres sont nommés par le ministre. Le CEPGRE entend les demandes d'examen et fait des recommandations non contraignantes à Agricorp. En tant qu'administrateur du programme, Agricorp est chargé d'appliquer toutes les règles de programme de manière cohérente et de prendre l'ensemble des décisions liées à ces programmes. Ainsi, Agricorp peut accepter en tout ou en partie les recommandations non contraignantes du CEPGRE ou l'organisme peut les refuser.

Assurance-production

Durant l'exercice, Agricorp a traité 14 000 dossiers de souscription, traité plus de 5 300 demandes d'indemnisation et a reçu une demande d'examen interne de la part d'un client.

Les clients qui sont en désaccord avec une décision prise par Agricorp relativement à une demande d'indemnisation ou leur admissibilité à la couverture peuvent communiquer avec nous pour demander que nous procédions à un examen interne de leur dossier. Si les clients ne sont pas satisfaits des résultats de cet examen, ils peuvent déposer un appel au Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, qui est un tribunal d'arbitrage du gouvernement provincial. Cet organisme indépendant rend des décisions exécutoires sur les litiges entre Agricorp et les clients de l'Assurance-production.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

En 2023, plus de 44 100 entreprises agricoles se sont inscrites au programme.

Dans le cadre du Programme d'inscription des entreprises agricoles (PIEA), les agriculteurs de l'Ontario dont le revenu agricole brut annuel est de 7 000 \$ ou plus sont tenus d'inscrire leur entreprise agricole. Les entreprises agricoles inscrites au programme sont admissibles à d'autres programmes gouvernementaux, comme le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles et le Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune. Les entreprises agricoles inscrites peuvent également adhérer à l'un des trois organismes agricoles agréés (OAA) : la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario (FACO), le Syndicat national des cultivateurs – Ontario (SNC-O) ou la Fédération de l'Agriculture de l'Ontario (FAO). Les organismes agricoles agréés financent les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles

Pour l'année d'imposition 2024, 166 000 propriétés étaient admissibles.

Dans le cadre du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, Agricorp, la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) et les municipalités collaborent à son administration. La SEFM évalue les propriétés comme des terres agricoles et en détermine la valeur. Agricorp traite les demandes et vérifie l'admissibilité au programme. Les municipalités appliquent leur taux d'imposition foncière des biens agricoles aux propriétés admissibles et perçoivent les impôts fonciers. Le gouvernement de l'Ontario finance les coûts administratifs d'Agricorp associés à l'exécution du programme.

Agricorp a commencé à offrir le Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles en 2019. L'admissibilité au programme est déterminée sur une base annuelle.

Registre provincial des exploitations

En date du 31 mars 2024, il y a eu 59 000 inscriptions.

Le Registre provincial des exploitations (RPE) permet aux agriculteurs ontariens d'enregistrer des parcelles de terrain associées aux activités agroalimentaires, comme la production de cultures et de bétail, et la transformation des aliments. Le registre fait appel à la traçabilité, ce qui permet aux gouvernements de réagir rapidement à des incidents qui pourraient avoir des répercussions sur les entreprises agroalimentaires, comme une catastrophe météorologique, l'écllosion de maladies animales ou végétales, ou des aliments contaminés. Il appuie également la préparation aux situations d'urgence et l'identification rapide des emplacements agroalimentaires. Agricorp exécute le RPE au nom du MAAARO. Le registre est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

Au cours de l'exercice 2023-24, Agricorp a délivré un permis à 263 marchands et à 359 exploitants d'élevateur à grains en Ontario.

Le Programme de protection financière des producteurs de céréales couvre les pertes financières si les marchands et les exploitants d'élevateur à grains détenteurs d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement ou d'entreposage envers les agriculteurs ou les propriétaires de maïs-grain, de soya, de canola et de blé. Les agriculteurs ou les propriétaires peuvent soumettre une réclamation à la Commission de protection financière des producteurs de céréales en vue de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du Programme de protection financière des producteurs de céréales. Les coûts administratifs du programme sont payés par les agriculteurs au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands et les exploitants d'élevateur à grains au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des producteurs de céréales gère les quatre fonds d'assurance et détermine si une réclamation sera versée.

Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie

Au cours de l'exercice 2023-24, il y avait 132 marchands titulaires d'un permis.

Le Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie couvre les pertes financières si les marchands titulaires d'un permis ne respectent pas leurs obligations de paiement envers les vendeurs de bovins de boucherie de l'Ontario. Les vendeurs de bovins de boucherie peuvent présenter une réclamation à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail afin de couvrir une partie de leurs pertes. Agricorp est responsable des composantes de délivrance de permis et d'inspection du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie. Les coûts administratifs du programme sont payés par les vendeurs de bovins au moyen de leurs droits obligatoires, et par les marchands au moyen de leurs frais de permis. La Commission de protection financière des éleveurs de bétail gère le fonds d'indemnisation pour les producteurs de bétail et détermine si une réclamation fera l'objet d'un paiement.

Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA

Au cours de l'exercice 2023-24, Agricorp a versé 10 millions de dollars en paiements de programme à 96 établissements vinicoles en Ontario.

Le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) appuie les établissements vinicoles de l'Ontario en vue d'améliorer leur compétitivité et de stimuler l'innovation tout en contribuant à l'accroissement de leurs ventes de vins de la VQA à la Régie des alcools de l'Ontario. Le programme offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme pour les petites cidreries

Durant l'exercice 2023-24, Agricorp a versé 2,4 millions de dollars en paiements de programme à 59 cidreries.

Le Programme pour les petites cidreries fournit un soutien financier aux cidreries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de cidre alcoolisé. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Programme pour les petites distilleries

Durant l'exercice 2023-24, Agricorp a versé 2,4 millions de dollars en paiements de programme à 39 distilleries.

Le Programme pour les petites distilleries fournit un soutien financier aux distilleries ontariennes admissibles afin qu'elles puissent faire croître leurs activités. Les paiements sont basés sur les ventes de spiritueux. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Subvention de secours pour les établissements vinicoles touristiques

Durant l'exercice 2023-24, Agricorp a versé 8,6 millions de dollars en paiements de programme.

Ce programme apporte un soutien financier aux établissements vinicoles et aux cidreries pour les aider à poursuivre le développement de leurs activités, à créer de nouveaux emplois et à attirer davantage de visiteurs dans les régions rurales de l'Ontario. Le programme est financé par le gouvernement de l'Ontario.

Initiative d'aide Canada-Ontario pour le remplacement des colonies d'abeilles suite aux pertes hivernales

Durant l'exercice 2023-24, Agricorp a versé 2,3 millions de dollars en paiements de programme à 76 demandeurs.

Ce programme offre une aide financière aux apiculteurs pour l'achat de colonies afin de reconstituer le cheptel apicole après des pertes extraordinaires de colonies au cours de l'hiver 2021-22. Le programme est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

Initiative d'aide Canada-Ontario contre les dommages hivernaux causés aux vignes

Durant l'exercice 2023-24, Agricorp a versé 6,4 millions de dollars en paiements de programme à 195 demandeurs.

Ce programme fournit une aide financière aux viticulteurs pour le remplacement des vignes et pour compenser les coûts de renouvellement extraordinaires liés au nombre élevé de vignes mortes et aux dommages subis au cours de l'hiver 2021-22. Le programme est financé par les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

Initiative Cultiver pour l'avenir

Cette initiative offre du financement aux producteurs de pommes, de fruits tendres, de raisins de table et de raisins de cuve de l'Ontario. Cette aide financière permettra aux producteurs de planter de nouvelles variétés de fruits qui amélioreront la qualité, la production et la qualité marchande. Le financement est offert dans le cadre du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*.

Durant l'exercice 2023-24, les agriculteurs ont commencé à faire des demandes de financement pour planter de nouvelles variétés. Les paiements seront effectués après la plantation des nouvelles variétés.

Services

Agricorp tire profit de son personnel, de ses systèmes, de ses données et de son infrastructure pour offrir un certain nombre de services au secteur agricole et aux groupements de producteurs spécialisés de l'Ontario en vue d'appuyer et de favoriser une industrie agroalimentaire novatrice, concurrentielle et durable.

Service de gestion des données

En partenariat avec la Grape Growers of Ontario, l'Ontario Fresh Grape Growers, l'Ontario Apple Growers et l'Ontario Tender Fruit Growers, Agricorp offre un service de gestion des données sur le Web qui fait appel à la technologie GPS pour cartographier et mesurer avec exactitude les superficies des vignobles et des vergers, ainsi que pour recueillir des données agronomiques. Agricorp utilise cette information pour appuyer la prestation de programmes au secteur fruiticole. Le secteur fruiticole utilise cette information afin de mettre en œuvre leurs propres initiatives, y compris la recherche, la commercialisation, l'innocuité des aliments et la gestion de la production.

Services financiers, services de secrétariat et services de communication

Agricorp offre une gamme de services et d'activités de soutien à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, à la Commission de protection financière des éleveurs de bétail, à l'organisme Dairy Farmers of Ontario et au MAAARO.

Commission de protection financière des producteurs de céréales

Agricorp fournit des services financiers et des services de secrétariat à la Commission de protection financière des producteurs de céréales, un organisme fiduciaire chargé d'administrer quatre fonds établis dans le cadre de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer les fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leur déclaration, leur investissement et leur vérification annuelle. Afin d'appuyer la Commission relativement à l'administration des fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Nous fournissons des services de gouvernance, de secrétariat et des services financiers à la Commission de la protection financière des éleveurs de bétail, un organisme fiduciaire qui gère le fonds d'indemnisation des vendeurs de bétail en vertu de la *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*. La Commission a pour mandat de gérer le fonds, d'étudier les réclamations, d'accepter ou de refuser le paiement des réclamations et de recouvrer les sommes auxquelles elle a droit. Agricorp appuie l'organisme relativement aux décisions concernant les réclamations et assure le traitement des droits obligatoires reçus incluant leur déclaration, leur investissement et leur vérification annuelle. Afin d'appuyer la Commission de protection financière des éleveurs de bétail relativement à l'administration du fonds, nous coordonnons et soutenons les réunions de la Commission, participons à la nomination des membres du conseil d'administration, développons les processus et envoyons les documents et coordonnons la documentation relative à la gouvernance de la Commission.

Dairy Farmers of Ontario

En vertu d'un contrat conclu avec l'organisme Dairy Farmers of Ontario (DFO), Agricorp aide à protéger les intérêts financiers des producteurs de lait soit en analysant les états financiers trimestriels et annuels, soit en examinant et en actualisant la garantie requise par DFO des 71 transformateurs laitiers qui possèdent 89 usines de transformation en Ontario. Agricorp aide également au processus de vérification de crédit pour les nouveaux transformateurs laitiers qui veulent acheter du lait auprès de la DFO. Les transformateurs laitiers achètent chaque année pour 2,95 milliards de dollars de lait des 3 213 producteurs de lait de l'Ontario.

MAAARO

Dans le cadre d'un contrat avec le MAAARO, Agricorp fournit une plateforme d'infrastructure téléphonique pour le Centre d'information agricole du MAAARO.

Services de vérification et de cartographie

Agricorp offre une gamme variée de services de cartographie, de mesurage et de vérification aux groupements de producteurs spécialisés afin d'appuyer les initiatives dirigées par l'industrie.

Ontario Ginseng Growers' Association

Durant l'exercice 2023-2024, nous avons cartographié 1 310 acres pour 187 parcelles de ginseng.

Agricorp mesure, cartographie et fournit également des renseignements sur la superficie des jardins de plantules de ginseng nouvellement plantés pour la première année. Cette information est utilisée par l'Ontario Ginseng Growers' Association pour appuyer la recherche, la compréhension et l'innovation.

Berry Growers of Ontario

Au cours de l'exercice 2023-24, nous avons cartographié 305 acres pour 22 agriculteurs.

Nous mesurons, cartographions et fournissons des renseignements relativement aux superficies de fraises, de bleuets et de framboises. Cette information est utilisée par la Berry Growers of Ontario pour recueillir des droits, obtenir des renseignements sur les marchés, élaborer des plans stratégiques de mise en marché et cerner les possibilités de recherche et de développement.

Rapport de gestion

Les gouvernements, y compris le gouvernement de l'Ontario, ont dû relever le défi d'améliorer les services publics tout en limitant ou en réduisant les dépenses. Agricorp ne fait pas exception à ces défis et a travaillé fort pour être financièrement responsable tout en fournissant et en améliorant les services aux agriculteurs de l'Ontario.

Dans l'ensemble, les conditions de croissance ont été favorables pour la plupart des agriculteurs en 2023. Au printemps, les conditions météorologiques ont été variables pour les semis, certaines régions ayant reçu des précipitations excessives tandis que d'autres ont connu un temps assez sec. La majeure partie de la province a bénéficié de bonnes conditions de croissance tout au long de l'été, mais le temps humide de l'automne a posé des problèmes au moment des récoltes. Les producteurs de légumes ont dû faire face à une pression importante des maladies et de la pourriture. La récolte du soya et du maïs a été retardée en raison des conditions humides, mais de nombreux agriculteurs ont tout de même obtenu des rendements supérieurs à la moyenne.

En réponse aux récents défis de l'industrie, Agricorp a lancé plusieurs initiatives gouvernementales en 2023. Parmi celles-ci, on compte les initiatives Agri-relance pour les viticulteurs et les apiculteurs, ainsi que la *Subvention de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques* pour les établissements vinicoles et les cidreries. Nous avons également mis en place les processus opérationnels et l'infrastructure nécessaires à la fourniture de paiements anticipés ciblés dans le cadre du programme Agri-stabilité, si on nous demande de le faire dans l'avenir. Nous sommes prêts à exécuter en cas de besoin. Tout au long de l'exercice, nous avons apporté des améliorations pour permettre aux agriculteurs de faire plus facilement affaire avec nous. Nous avons amélioré les options de paiement en ligne pour permettre aux agriculteurs de payer plus facilement les frais et les primes des programmes. Nous avons ajouté une fonction de rappel dans notre centre d'appels afin de réduire le temps d'attente des agriculteurs pour nous parler. Nous avons également amélioré le traitement des demandes d'indemnisation afin d'accélérer et de faciliter ce processus.

Planification solide des activités

Un soutien solide à l'agriculture exige une solide planification des activités pour s'assurer que nous sommes prêts à offrir aux clients le service et le soutien dont ils ont besoin pour faire croître leur exploitation agricole.

Nous établissons au départ un plan d'activités solide appuyé par une production de rapports opportune et transparente. Le conseil d'administration et l'équipe de gestion élaborent le plan en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux. Notre processus de planification trouve sa source dans notre compréhension de l'industrie agricole actuelle, dans une évaluation détaillée des risques, ainsi que dans les attentes des gouvernements et les besoins de nos clients.

Le plan d'activités définit notre orientation stratégique et nos priorités sur une période de trois ans. Il comprend des mesures de rendement précises de nos activités quotidiennes qui s'alignent sur des normes de rendement établies à l'échelon national. Ce plan est actualisé sur une base annuelle et est soumis pour approbation à la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Une fois le plan approuvé par la ministre, il est publié sur notre site Web. Nous rendons compte de nos progrès au MAAARO et aux intervenants de l'industrie tout au long de l'exercice. Le conseil d'administration soumet également un rapport annuel à la ministre. Une fois que la ministre a approuvé le rapport, il est déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario et publié sur agricorp.com. Une planification et une production de rapports opportunes et transparentes garantissent que tous les intervenants sont bien informés en ce qui concerne le respect de nos engagements.

Nous donnons à nos employés les moyens d'offrir une expérience client de confiance. Les résultats positifs de notre sondage sur l'engagement des employés et de notre sondage sur la satisfaction de la clientèle montrent que nous avons réussi à atteindre nos objectifs. Nos employés sont très fiers de pouvoir servir le secteur agricole, et nos clients apprécient leur engagement envers ce secteur. Ces deux éléments, combinés à une solide planification des activités et à de bonnes relations avec les intervenants et les partenaires fédéraux et provinciaux, aident à soutenir une industrie agricole forte.

Analyse financière pour 2023-24

Le tableau suivant montre les dépenses administratives par programme et les écarts entre les estimations de notre plan d'activités 2023-2026 et les coûts réels. Les coûts estimés et les coûts réels sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Le financement des investissements stratégiques s'ajoute au financement régulier des coûts administratifs des programmes. Ces investissements permettent à Agricorp de mettre en œuvre des changements aux programmes, des améliorations au service à la clientèle et des mises à niveau des systèmes de TI.

Les travaux non engagés représentent des travaux qui ont été désignés comme prioritaires par Agricorp et le MAAARO, mais le financement pour ces travaux n'avait pas encore été approuvé lorsque le plan d'activités 2023-2026 a été soumis à la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Le financement de ces travaux peut ou ne pas être approuvé en cours d'exercice.

« Engagés » représente le travail pour lequel le financement a été approuvé. Le financement dans la colonne « Estimatives » a été approuvé avant la soumission du plan d'activités. Le financement dans la colonne « Réelles » a été approuvé avant ou pendant l'exercice 2023-24.

Dépenses réelles par rapport aux dépenses estimatives – tableau des écarts

Dépenses administratives par programme (en milliers de dollars)	Estimatives	Réelles	Écart en dessous (au-dessus)
Agri-stabilité	10,030	10,149	(119)
Assurance-production	19,370	19,789	(419)
Programme de gestion des risques	5,560	4,850	710
Autres programmes et services	3,260	4,679	(1,419)
Total des dépenses	38,220 \$	39,467 \$	(1,247) \$
Financement des dépenses administratives			
Financement fédéral	17,640	18,102	(462)
Financement de l'Ontario	18,600	19,777	(1,177)
Revenus provenant de droits	1,980	1,588	392
Total du financement	38,220 \$	39,467 \$	(1,247) \$
Excédent (déficit) du financement	- \$	- \$	- \$
Placements stratégiques			
Engagés	-	1,193	(1,193)
Non engagés	2,500	-	2,500

Note : Tout au long de l'exercice, divers investissements stratégiques ont été convenus et financés en conséquence par nos partenaires financiers. Le financement des investissements stratégiques engagés a été assuré par le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario, les recettes provenant des droits ou une combinaison de ces sources de financement, et est reflété dans la colonne « Autres programmes et services ».

Plan d'activités 2023-26

Le plan d'activités 2023-26 d'Agricorp met l'accent sur trois objectifs précis :

- Il est facile de faire affaire avec Agricorp
- Agricorp est une organisation efficace et efficiente
- Agricorp est prêt à exécuter

Au cours de l'exercice 2023-24, Agricorp a fait des progrès constants dans la réalisation de ces trois objectifs en travaillant sur des initiatives stratégiques, y compris les suivantes :

- Mise en œuvre de niveaux de garantie plus élevés pour le canola et les oignons, et mise à jour des valeurs assurables pour les légumes-feuilles
- Mise en œuvre des changements dans le cadre du *Partenariat canadien pour une agriculture durable* afin d'augmenter le taux d'indemnisation offert par Agri-stabilité
- Collaboration étroite avec le gouvernement provincial pour offrir l'initiative *Cultiver pour l'avenir*.
- Facilitation du paiement des droits et des primes par les clients grâce aux services bancaires en ligne
- Mise en œuvre des capacités visant à fournir le document *Rapport pour une meilleure rentabilité* aux agriculteurs ontariens
- Pose des bases de l'amélioration du site agricorp.com et de l'amélioration des transactions numériques pour les clients

Les pages suivantes montrent comment Agricorp a progressé dans la réalisation de ses trois objectifs stratégiques.

Prêt à exécuter

Agricorp reçoit régulièrement des demandes du gouvernement et de l'industrie pour offrir de nouveaux programmes et services et mettre à jour les programmes et services existants. Nos employés ont les renseignements les plus récents pour mettre en œuvre de nouveaux programmes lorsqu'on leur demande de le faire. Nous avons l'infrastructure en place pour gérer les programmes nouveaux et existants. Nos employés et nos systèmes sont prêts à soutenir rapidement l'industrie agricole en cas de besoin.

Collaboration avec les gouvernements et l'industrie

Agricorp a continué à travailler avec les gouvernements fédéral et provincial sur l'amélioration des programmes existants et sur l'introduction de nouveaux programmes. Nous avons appuyé les gouvernements et l'industrie dans l'examen de la couverture d'Assurance-production pour les abeilles et dans l'examen de la couverture pour les pommes. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le MAAARO, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'industrie pour trouver des solutions et mettre en œuvre des améliorations qui aident les agriculteurs à réduire les risques.

Avec l'introduction du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le MAAARO afin d'étudier et d'évaluer les possibilités de modification du programme Agri-stabilité. Le taux d'indemnisation a été augmenté pour Agri-stabilité pour l'année de programme 2023. Nous avons rapidement mis en œuvre les changements afin de garantir aux agriculteurs l'accès à l'augmentation du taux d'indemnisation au même prix abordable d'inscription.

Au cours de l'exercice, nous avons collaboré avec le MAAARO pour améliorer la base de données du Registre provincial des exploitations. Ces changements amélioreront les systèmes de traçabilité national et provincial et la gestion des interventions d'urgence pour les entreprises agricoles et alimentaires.

Faits saillants 2023-24

Augmentation de 70 % à 80 % du taux d'indemnisation pour Agri-stabilité 2023

Changement de la date d'inscription à la couverture d'Assurance-production pour les abeilles afin de donner aux apiculteurs plus de temps pour prendre des décisions en matière de couverture

Ajout d'un volet pour pertes catastrophiques à la couverture d'Assurance-production pour les abeilles

Personnel, processus et systèmes

En tant que fournisseur de services, notre personnel est la clé de notre succès. Des employés responsabilisés nous permettent d'instaurer la confiance et la créativité sur le lieu de travail. Les employés ont accès à de la formation, à des stages d'observation, à des cours internes et externes et à des possibilités de développement interdépartemental.

Nos employés connaissent bien nos processus et nos systèmes et les utilisent pour garantir une expérience client fiable, et ce, qu'ils assurent la prestation d'un programme existant ou qu'ils se préparent à mettre en œuvre un nouveau programme. Lors de l'introduction de nouveaux programmes, nos employés s'appuient sur nos processus existants et adaptent nos systèmes actuels afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de fournir des services efficaces.

Durant l'exercice, Agricorp a commencé à offrir les documents *Rapport pour une meilleure rentabilité* et les employés ont rapidement tiré parti de nos processus existants pour s'adapter à la fourniture de ce nouveau service.

Faits saillants 2023-24

Formation du personnel pour qu'il soit en mesure d'aider les clients éprouvant des difficultés financières

Production de 19 500 documents *Rapports pour une meilleure rentabilité*

Importance de la préparation pour que les clients n'aient pas à attendre

Lorsqu'un hiver difficile a eu des répercussions négatives sur les viticulteurs et les apiculteurs commerciaux, Agricorp était prêt à les aider en mettant en œuvre deux initiatives d'Agri-relance. Lorsque les programmes ont été annoncés, Agricorp a réagi rapidement, et l'Initiative d'aide Canada-Ontario pour le remplacement des colonies d'abeilles suite aux pertes hivernales et l'initiative Canada-Ontario de lutte contre les dommages causés par l'hiver à la vigne ont été offertes aux clients dans les mois qui ont suivi l'annonce.

De même, Agricorp était prêt à aider les établissements vinicoles et les cidreries grâce à la Subvention de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques. En nous appuyant sur les processus et systèmes existants d'un programme similaire, nous avons pu distribuer les fonds rapidement, ce qui a favorisé la création d'emplois et l'augmentation du nombre de visiteurs dans les zones rurales de l'Ontario. À l'automne, l'initiative *Cultiver pour l'avenir* a été annoncée et, une fois de plus, nous avons pu tirer parti des processus existants pour nous permettre de répondre rapidement aux besoins.

Faits saillants 2023-24

2,3 millions de dollars ont été versés à 76 apiculteurs

6,4 millions de dollars ont été versés à 195 producteurs de raisin

8,4 millions de dollars ont été versés à des établissements vinicoles et à des cidreries

Planifier pour l'avenir

Nous sommes sans cesse en train de planifier. Durant l'exercice, un travail considérable a été effectué pour planifier les améliorations à apporter au site agricorp.com et pour améliorer les services numériques offerts aux agriculteurs de l'Ontario qui font affaire avec nous. En collaboration avec le MAAARO, nous améliorons la base de données du Registre provincial des exploitations pour veiller à ce qu'elle réponde aux exigences des systèmes de gestion des interventions d'urgence et de traçabilité. Ces améliorations nous mettrons en position favorable pour répondre aux besoins futurs de l'industrie et des gouvernements.

Agricorp a mis en place des processus et des procédures pour verser rapidement les paiements de programme lorsque des circonstances imprévisibles entraînent des pertes importantes. D'importants travaux ont été réalisés cette année pour qu'Agricorp soit prêt à verser des paiements anticipés ciblés au titre d'Agri-stabilité si le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario estime que le secteur en a grandement besoin.

Être une organisation efficace et efficiente

Nous sommes fiers de sa capacité de travailler de façon efficiente et efficace. Il est important pour nous d'améliorer et de rationaliser en permanence nos processus. Cela fait partie de notre travail habituel de rechercher des moyens d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts. Répondre aux besoins des clients avec un service rapide et de qualité, en leur offrant des renseignements utiles ainsi que des paiements de programme versés en temps opportun, sont nos objectifs.

Rendre les programmes plus efficaces pour les agriculteurs

Nous réexaminons régulièrement les programmes de manière proactive et apportons des modifications si nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes efficaces aux agriculteurs. Lorsque les producteurs de raisins ont fait face à des conditions d'hivernage difficiles, Agricorp a collaboré avec les gouvernements et l'industrie pour améliorer le régime d'Assurance-production pour les raisins en y ajoutant un facteur d'amortissement des rendements. Cette modification permet de stabiliser la couverture des producteurs de raisins lorsque les rendements sont très élevés ou très faibles.

En réponse aux demandes de l'industrie, les niveaux de garantie pour le canola et les oignons ont également été augmentés, offrant ainsi une meilleure protection aux agriculteurs. Les valeurs assurables et les seuils d'abandon pour les légumes-feuilles ont également été mis à jour. Le résultat global est une augmentation moyenne de 40 % de la couverture pour les clients.

Faits saillants 2023-24

Un niveau de garantie d'Assurance-production de 90 % a été ajouté pour le canola.

Un niveau de garantie d'Assurance-production de 90 % a été ajouté pour les oignons.

Automatisation des processus

En examinant nos flux de travail, nous pouvons trouver des moyens de mettre en œuvre des stratégies d'automatisation qui réduisent le travail manuel et offrent une expérience plus cohérente à nos clients. Durant cet exercice, nous avons été en mesure de mettre en œuvre plusieurs processus automatisés. Nous avons exploité les fonctionnalités du système de gestion de l'Assurance-production et avons pu automatiser certaines parties du processus de demande d'indemnisation. Nous avons également fait passer un certain nombre de nos essais de système d'un processus manuel à un processus automatisé. Ce changement a permis au personnel de passer plus de temps à tester des situations plus complexes.

Nous avons simplifié et automatisé la production de demandes de participation au Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles, ce qui a permis d'émettre des demandes plus rapidement et plus efficacement en cas de changement de propriétaire.

Faits saillants 2023-24

Réduction de 2 jours à 3 heures du temps consacré aux tests du système de déclaration en ligne des superficies

Réduction de 7 jours à 8 heures du temps consacré aux tests du système de gestion des données

Assurer la sécurité des données

Assurer la sécurité des données de nos clients est une priorité absolue pour Agricorp. Au cours du dernier exercice, nous avons surveillé et atténué de façon proactive les menaces à la sécurité au moyen de divers produits de sécurité de premier plan de l'industrie, tout en continuant de sensibiliser et de former le personnel.

Les méthodes de cyberattaque évoluent constamment, et par conséquent, Agricorp évalue, acquiert et met en œuvre des produits et des outils de sécurité avancés pour protéger les actifs. L'un de ces produits fournit une vue d'ensemble du trafic du réseau d'Agricorp avant qu'il n'atteigne les serveurs d'entreprise. Ce produit a la capacité d'arrêter le trafic malveillant en fonction de l'évolution des caractéristiques comportementales suspectes.

Le personnel d'Agricorp est régulièrement soumis à des exercices d'identification des menaces. Agricorp applique également de façon proactive des correctifs logiciels de sécurité, comme le recommandent les fournisseurs de logiciels.

Faits saillants 2023-24

Toutes les données des clients sont restées protégées, sans aucune cyberattaque réussie

Des tests d'hameçonnage par courrier électronique sont régulièrement effectués

Des tests annuels d'intrusion des systèmes de TI sont effectués sur toutes les infrastructures accessibles par Internet et sur les composantes connexes.

Gestion efficace des fonds des programmes

Agricorp gère les fonds des programmes utilisés pour effectuer des paiements dans le cadre des programmes qu'il administre. Nous examinons régulièrement les investissements avec diligence et veillons à ce que nos politiques d'investissement soient conformes aux exigences des conseils d'administration et des pouvoirs publics. Il est de la plus haute importance d'assurer la sécurité de ces investissements.

Par exemple, Agricorp a une stratégie globale de gestion des risques pour gérer le Fonds et le risque financier du programme Assurance-production. Le Fonds est constitué des primes des producteurs et des contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario, ainsi que des revenus de placement. Le Fonds sert au paiement des demandes d'indemnisation. Agricorp achète de la réassurance auprès d'organisations tierces dans le monde entier. Notre convention de réassurance comprend des éléments flexibles qui reflètent l'évolution de la responsabilité (valeur) des cultures couvertes entre la date de l'accord contractuel et la date de la détermination finale de la responsabilité couverte. En conséquence, l'achat de réassurance est adapté à la responsabilité couverte finale, ce qui la rend rentable, et elle atténue de manière appropriée le risque de perte catastrophique de l'année.

Faits saillants 2023-24

Gestion et administration de fonds de programmes totalisant 1,6 milliard de dollars

770 millions de dollars de couverture de réassurance pour atténuer le risque de pertes catastrophiques pour le Fonds d'Assurance-production

Nous avons des employés engagés

La main-d'œuvre qualifiée et compétente d'Agricorp nous permet de répondre aux besoins changeants de l'industrie agricole et des gouvernements tout en maintenant un service à la clientèle de qualité. Soutenir un niveau d'engagement élevé des employés dans un environnement en constante évolution est une priorité clé.

Un élément clé de la valeur d'Agricorp pour le gouvernement, les agriculteurs et les intervenants provient de nos employés expérimentés et compétents. Les occasions d'apprentissage et de perfectionnement ont continué d'être une priorité durant cet exercice financier et elles ont été des facteurs clés de réussite pour motiver, mobiliser et maintenir nos employés en contact avec notre vision, notre mission et nos valeurs.

Faits saillants 2023-24

Les employés d'Agricorp sont très engagés, avec un taux de réponse élevé de 88 % au sondage sur l'engagement des employés.

Les employés d'Agricorp sont très fiers de leur capacité à servir le secteur agricole.

85 % des employés estiment avoir des leaders compréhensifs et accommodants.

Il est facile de faire affaire avec Agricorp

En tant qu'organisation axée sur le client, il est important pour Agricorp de faciliter la tâche des agriculteurs qui veulent faire affaire avec nous. Cela signifie offrir un choix de canaux de service. Durant cet exercice, les clients ont communiqué avec nous par téléphone, en ligne, ainsi que par l'intermédiaire de réunions et d'expositions agricoles. Nous avons mis l'accent sur les communications efficaces et la sensibilisation des clients pour veiller à ce que les clients puissent comprendre comment les programmes fonctionnent et quelles étaient les meilleures options pour leurs exploitations agricoles.

Canaux de service à la clientèle commodes

Nous cherchons des façons de faciliter la conduite des affaires avec les clients. Nous voulons nous assurer que les clients peuvent nous joindre de la façon qui leur convient le mieux, qu'il s'agisse d'utiliser des méthodes électroniques ou des méthodes plus traditionnelles, comme le téléphone ou en personne. Les clients peuvent choisir de déclarer des superficies en ligne, par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Les paiements aux agriculteurs peuvent être émis par dépôt direct ou par chèque. Les frais des programmes peuvent être payés en ligne, par chèque ou par les services bancaires par téléphone. Lorsque les clients souhaitent nous contacter, ils peuvent nous appeler ou nous envoyer un courriel.

Au cours de l'exercice, nous avons introduit une nouvelle fonction de rappel afin que les clients puissent conserver leur place dans la file d'attente sans avoir à rester au téléphone. Nous avons également amélioré notre service d'acheminement du courrier électronique, en veillant à ce que notre processus de bout en bout soit axé sur le client, et soit agile et rationalisé. Cela a fait en sorte que les processus soient cohérents dans tous les programmes de gestion des courriers électroniques. Peu importe la façon dont les clients veulent faire affaire avec nous, nous nous assurons d'être à leur disposition.

Faits saillants 2023-24

Au total, 8 500 clients se sont inscrits au dépôt direct.

32 000 courriels reçu chaque année

Pour l'année de programme 2023, le nombre de clients ayant déclaré en ligne leurs superficies a augmenté de 8 %.

Tenir les clients informés

Nous continuons à rester en contact avec les intervenants de l'industrie par l'intermédiaire de multiples canaux de service. Nous avons participé à des réunions en personne et à des expositions agricoles tout en continuant de tirer parti de notre site Web, agricorp.com. Durant cet exercice, nous avons introduit de nouvelles vidéos qui fournissent des renseignements clairs et concis sur le programme Agri-stabilité. Nous avons également ajouté une ressource à la page web consacrée aux comptables et aux aides-comptables qui soutiennent les agriculteurs. La nouvelle ressource est un outil destiné à soutenir les conversations avec les agriculteurs. Il explique le fonctionnement d'Agri-stabilité, fournit des exemples de scénarios et comporte des liens vers des outils d'estimation. Les comptables et les aides-comptables apprécient ce nouvel outil et nous avons constaté une augmentation du trafic sur notre site web grâce à lui.

Les dernières nouvelles sont publiées sur agricorp.com. La couverture des programmes et les changements apportés aux programmes sont communiqués directement aux clients au moyen de courriels, d'articles et de contenu mis à jour sur notre site Web. Nous avons également utilisé nos annonces mensuelles régulières dans les médias agricoles pour joindre les clients.

Durant cet exercice, nous avons commencé à utiliser la publicité numérique pour accroître notre présence en ligne et aider les clients à trouver les renseignements dont ils ont besoin. La publicité numérique permet d'élargir le réseau géographique, et un seul clic amène le client directement sur notre site Web.

Faits saillants 2023-24

Nous avons participé à 121 réunions avec des intervenants de l'industrie afin d'écouter et de répondre aux besoins des clients

Comparativement aux données de référence du secteur, nos publicités numériques suscitent près de deux fois plus d'intérêt

Nous avons constaté que le trafic vers les pages Web d'Agri-stabilité a été multiplié par deux depuis la mise en ligne de ressources supplémentaires sur Agri-stabilité

Ce que nos clients pensent

Le niveau de satisfaction général à l'égard d'Agricorp demeure exceptionnellement élevé. Les points forts des employés de notre centre d'appel, soit leur amabilité et leur compétence, continuent d'être pris en compte dans les commentaires que nous recevons de nos clients.

98 % des clients sondés sont satisfaits du centre d'appels

Nous avons eu un nombre record de visiteurs aux stands d'exposition agricole, dépassant de 12 % nos records précédents

Préparer l'avenir

Le rendement d'Agricorp a été solide, fiable et uniforme. Pour l'avenir, nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité, tout en veillant à ce que les clients aient le soutien dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin.

Nous reconnaissons la valeur du secteur agricole et nous appuyons pleinement les Ontariennes et les Ontariens qui travaillent au sein de cette industrie. Notre engagement envers nos clients et envers un secteur agricole prospère signifie que nous travaillerons toujours fort pour aider à renforcer l'agriculture en Ontario.

Mesures du rendement et résultats pour l'exercice 2023-24

Objectif	Résultat
Obtenir une note de classement globale constamment élevée pour le service à la clientèle qui est égale ou supérieure à la moyenne des trois dernières années de 92 %.	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement globale du service à la clientèle était de 92 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution de l'Assurance-production qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 92 %.	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'AgriCorp pour l'exécution de l'Assurance-production était de 93 %.
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du programme Agri-stabilité qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 75 %.	<p>En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'AgriCorp pour l'exécution du programme Agri-stabilité était de 71 %.</p> <p>AgriCorp continuera de fournir un service à la clientèle de qualité qui est conforme à celui des comparateurs nationaux et qui s'aligne sur les attentes gouvernementales pour le programme Agri-stabilité.</p> <p>AgriCorp continuera de tirer parti d'une variété d'approches et d'outils de prestation de services pour permettre la prestation de services dans toutes les situations.</p>
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle pour l'exécution du Programme de gestion des risques (PGR) qui est égal ou supérieur à la moyenne triennale précédente de 83 %.	En ce qui concerne le sondage 2023 sur la satisfaction de la clientèle, la note de rendement d'AgriCorp pour l'exécution du PGR était de 84 %.

Objectif	Résultat
<p>Traiter 95 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2022 d'ici le 15 décembre 2023.</p>	<p>Agricorp a traité 59 % des fichiers du programme Agri-stabilité 2022 au plus tard le 15 décembre 2023.</p> <p>Durant l'exercice 2023-24, les dossiers de paiement ont été classés par ordre de priorité, alors qu'une partie du personnel chargé du règlement des demandes d'indemnisation a été transférée du traitement des demandes au soutien des deux nouvelles initiatives d'Agri-relance et de l'initiative <i>Cultiver pour l'avenir</i>. Cela a permis à Agricorp de continuer à verser des paiements en temps utile aux agriculteurs qui en avaient besoin. Des employés ont également été déplacés pour soutenir le centre d'appel pendant les périodes où le volume d'appels était élevé.</p>
<p>Traiter 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours suivant la réception de tous les renseignements nécessaires.</p>	<p>Agricorp a traité 90 % des demandes d'indemnisation de l'Assurance-production dans les 30 jours civils.</p>
<p>Traiter 95 % des paiements du PGR dans les 60 jours suivant la réception des renseignements nécessaires.</p>	<p>Agricorp a traité 98 % des paiements du PGR dans les 60 jours.</p>
<p>Déposer les attestations annuelles du président et du directeur général, comme prévu, dans le respect des lois, politiques et directives applicables.</p>	<p>Agricorp a déposé les attestations annuelles du président et du directeur général pour l'exercice 2023-24 le 21 février 2024, à la demande du gouvernement de l'Ontario et dans le respect de la Directive concernant les organismes et les nominations.</p>
<p>Soumettre à la ministre un plan d'activités triennal, au plus tard le 1^{er} mars 2024.</p>	<p>Le plan d'activités 2024-27 d'Agricorp a été soumis à la ministre le 1^{er} mars 2024.</p>
<p>Fournir des rapports opérationnels et des rapports financiers éclairés et équilibrés au MAAARO sur une base trimestrielle.</p>	<p>Les rapports opérationnels et les rapports financiers ont été fournis au MAAARO sur une base mensuelle et trimestrielle.</p>
<p>Remettre le rapport annuel à la ministre dans les 90 jours suivant la réception des états financiers vérifiés de la vérificatrice générale.</p>	<p>Le rapport annuel 2022-23 d'Agricorp a été soumis à la ministre 43 jours suivant la réception des états financiers de la vérificatrice générale.</p>
<p>S'assurer qu'un cadre de contrôle de vérification complet fait l'objet d'une surveillance annuelle par le conseil d'administration d'Agricorp.</p>	<p>Le cadre de contrôle de vérification annuelle a été élaboré, mis en œuvre et il a fait l'objet d'une surveillance.</p>

Objectif	Résultat
Veiller à ce que les prévisions de coûts administratifs à la fin du troisième trimestre se situent dans une fourchette de 1,5 % par rapport aux chiffres réels de fin d'exercice, pour tous les programmes et services fournis.	Les prévisions de coûts administratifs d'Agricorp à la fin du troisième trimestre se situaient dans une fourchette de 1,0 % par rapport aux chiffres réels de fin d'exercice, pour tous les programmes et services fournis.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

Original signé par

Doug LaRose
Directeur général

Original signé par

Becky Philpott
Directrice des Finances

Le 19 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Agricorp

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Agricorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Agricorp au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Agricorp conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2024 d'Agricorp, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le rapport annuel 2024 avant la date de ce rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Agricorp a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Agricorp.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Agricorp;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Agricorp à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Agricorp à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 19 juin 2024

Agricorp
État de la situation financière
Au 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2024	Retraités (note 2) 2023
Actifs à court terme					
Trésorerie	8 209 \$	98 651 \$	28 685 \$	135 545 \$	126 816 \$
Placements à court terme (note 7)	1 177	480 575	129 586	611 338	697 578
Débiteurs (note 6)	2 486	26 719	1 991	31 196	25 057
Fonds administrés (note 4)	26 551	-	-	26 551	19 949
Charges payées d'avance	1 184	-	-	1 184	1 137
Total des actifs à court terme	39 607	605 945	160 262	805 814	870 537
Placements à long terme (note 7)	-	471 418	-	471 418	253 760
Immobilisations (note 8)	4 056	-	-	4 056	6 769
Total des actifs	43 663 \$	1 077 363 \$	160 262 \$	1 281 288 \$	1 131 066 \$
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	4 723	842	2 126	7 691	9 152
Fonds administrés (note 4)	26 551	-	-	26 551	19 949
Primes non acquises	-	19 294	-	19 294	25 314
Apports reportés (note 11)	1 196	-	-	1 196	1 155
Provision pour indemnités	-	9 900	129 685	139 585	16 183
Total du passif à court terme	32 470	30 036	131 811	194 317	71 753
Apports reportés - immobilisations (note 11)	4 056	-	-	4 056	6 769
Total du passif	36 526	30 036	131 811	198 373	78 522
Soldes des fonds					
Fonds non affectés	7 137	-	-	7 137	6 394
Fonds affectés	-	1 047 577	28 451	1 076 028	1 046 404
Gains de réévaluation cumulé(e)s (pertes)	-	(250)	-	(250)	(254)
Total des passifs et des soldes des fonds	43 663 \$	1 077 363 \$	160 262 \$	1 281 288 \$	1 131 066 \$

Engagements et éventualités (note 14)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvés au nom du conseil d'administration

Original signé par

Original signé par

Johanna Chevalier au nom de Jason Verkaik
Président du conseil d'administration

Dominic Morrissey
Président, Comité des finances et de la vérification

Agricorp

États des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2024	Retraités (note 2) 2023
Revenus					
Financement – gouvernement provincial (notes 10 et 15)	20 839 \$	52 852 \$	111 457 \$	185 148 \$	183 495 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 10)	19 760	79 234	-	98 994	95 026
Primes des producteurs	-	92 545	32 739	125 284	113 305
Services de consultation et autres services	1 639	-	-	1 639	1 911
Revenus de placement	561	42 153	9 542	52 256	27 983
Total des revenus	42 799	266 784	153 738	463 321	421 720
Charges					
Indemnités	-	112 763	256 467	369 230	276 951
Réassurance (note 12)	-	21 687	-	21 687	27 656
Administration (notes 13 et 17)	42 056	-	-	42 056	39 644
Créances irrécouvrables	-	(20)	-	(20)	38
Total des dépenses	42 056	134 430	256 467	432 953	344 289
Excédent des revenus par rapport aux charges	743	132 354	(102 729)	30 368	77 431
Soldes des fonds au début de l'exercice	6 394	915 223	131 180	1 052 797	975 367
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	7 137 \$	1 047 577 \$	28 451 \$	1 083 165 \$	1 052 798 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	2024	2023
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s au début de l'exercice	(254) \$	- \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements	4	(254)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(250) \$	(254) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	Fonds du Programme de gestion des risques	2024	Retraités (note 2) 2023
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement					
Excédent des revenus par rapport aux charges	743 \$	132 354 \$	(102 729) \$	30 368 \$	77 431 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds					
(Augmentation) diminution des intérêts courus	(64)	(34 373)	(7 280)	(41 717)	(19 360)
Amortissement des immobilisations	(2 776)	-	-	(2 776)	(2 831)
Amortissement des apports reportés - immobilisations	2 776	-	-	2 776	2 831
Variation du fonds de roulement hors trésorerie					
Débiteurs	(529)	(6 668)	1 058	(6 139)	(3 438)
Charges payées d'avance	(47)	-	-	(47)	(41)
Créditeurs et charges à payer	1 933	(3 439)	45	(1 461)	(770)
Primes non acquises	-	(6 021)	-	(6 021)	5 501
Apports reportés	41	-	-	41	42
Provision pour indemnités	-	(4 800)	128 202	123 402	(42 381)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 077	77 053	19 296	98 426	16 984
Activités de financement					
Augmentation des apports reportés - immobilisations	63	-	-	63	555
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	63	-	-	63	555
Activités de placement					
Achat de placements	-	(825 000)	(20 000)	(845 000)	(443 069)
Produits de placement	-	734 825	20 478	755 303	301 543
Flux de trésorerie fournis par (utilisés pour) les activités de placement	-	(90 175)	478	(89 697)	(141 526)
Activités d'investissement en immobilisations					
Achat d'immobilisations	(63)	-	-	(63)	(555)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(63)	-	-	(63)	(555)
Total de l'augmentation (la diminution) de la trésorerie, au début de l'exercice	2 077	(13 122)	19 774	8 729	(124 542)
Trésorerie, au début de l'exercice	6 132	111 773	8 911	126 816	251 358
Trésorerie, à la fin de l'exercice	8 209 \$	98 651 \$	28 685 \$	135 545 \$	126 816 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont les suivants :

Fonds d'Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des risques assurés touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Fonds du Programme de gestion des risques

Le Fonds du Programme de gestion des risques a été établi en 2021 pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux. Le Programme de gestion des risques (PGR) de l'Ontario aide les producteurs à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les variations des coûts de production et des prix du marché, au moyen d'un modèle ayant des caractéristiques d'assurance.

Programmes additionnels

a) Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

b) Autres programmes

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles, du Registre provincial des exploitations et du Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles. Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3 et la note 4, sont administrés au nom du MAAARO conformément à leurs ententes de prestation de programmes respectives.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Modification de convention comptable

Le 1^{er} avril 2023, Agricorp a mis en œuvre le *chapitre SP 3400 des Normes comptables pour le secteur public (SP 3400)* conformément aux dispositions transitoires énoncées dans la Norme et aux exigences de modification des conventions comptables énoncées au chapitre 2120, *Modifications comptables* des Normes comptables pour le secteur public. L'incidence de la mise en œuvre du chapitre SP 3400 est décrite ci-après.

Le chapitre SP 3400 établit des normes de comptabilisation et d'information des types courants de revenus dans le secteur public qui ne sont pas abordés dans une norme individuelle du Manuel de CPA. Particulièrement, le chapitre SP 3400 différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie », de ceux issus des opérations sans obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie ».

Agricorp a adopté ce chapitre le 1^{er} avril 2023 et appliqué rétroactivement les exigences de la norme avec retraitement des résultats de l'exercice précédent.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Les répercussions sur les sources de revenus d'Agricorp sont les suivantes

Les primes versées par les producteurs pour l'Assurance-production sont comptabilisées pendant la période d'assurance de la couverture des produits agricoles qui a été achetée sur la base des risques assurés transférés et qui se termine lorsque les produits agricoles concernés sont récoltés.

Les primes versées par les producteurs pour le Programme de gestion des risques sont comptabilisées dans la période de couverture des programmes respectifs pour les produits agricoles et les niveaux de protection sélectionnés.

Les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont facturés en fonction des modalités de l'entente de financement.

Les méthodes comptables d'Agricorp pour ses sources de revenus sont présentées en détail à la note 3d) ci-dessous. L'effet de la modification sur les états financiers de l'exercice précédent est le suivant :

(en milliers de dollars)	Établis antérieurement	Ajustement	Retraités 1 ^{er} avril 2022
Débiteurs	21 771 \$	(139) \$	21 632 \$
Primes non acquises	33 301	(13 476)	19 825
Fonds affectés - Fonds d'Assurance-production	893 364	13 336	906 700
Solde total du fonds	962 031	13 336	975 367

(en milliers de dollars)	Établis antérieurement	Ajustement	Retraités 31 mars 2023
Débiteurs	25 149 \$	(92) \$	25 057 \$
Primes non acquises	46 351	(21 037)	25 314
Fonds affectés - Fonds d'Assurance-production	1 025 459	20 945	1 046 404
Financement - gouvernement provincial	181 207	2 288	183 495
Financement - gouvernement fédéral	91 594	3 432	95 026
Primes des producteurs	111 462	1 843	113 305
Indemnités	276 997	(46)	276 951

3. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction pour les gouvernements selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »), conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres au programme de l'Assurance-production.

Le fonds du Programme de gestion des risques sert à comptabiliser les activités propres aux volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, avec un amortissement semestriel pris au cours de l'année d'acquisition et de cession. Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations sont les suivantes :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Logiciels personnalisés	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« RRFP »). Le RRFP est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du RRFP, détermine les versements annuels d'Agricorp au régime et est chargée de veiller à la viabilité financière du fonds de retraite. Tout excédent ou passif non capitalisé découlant des évaluations actuarielles de la capitalisation prévues par la loi ne sont pas des actifs ni des obligations d'Agricorp. Par conséquent, les cotisations d'Agricorp sont comptabilisées comme si le RRFP était un régime de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont passées en charges au cours de la période où elles deviennent exigibles.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à cinq jours de congé de maladie par an. Ceux-ci peuvent accumuler jusqu'à 47 jours de congé de maladie inutilisés, qui ne peuvent être utilisés que pour compléter la prestation d'invalidité de courte durée. Les employés ne peuvent pas demander le paiement des congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Agricorp comptabilise les apports gouvernementaux à l'aide de la méthode du report. Les apports gouvernementaux servant à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Tout autre financement gouvernemental est comptabilisé lorsque les conditions de l'entente de financement correspondant ont été remplies, comme décrit ci-dessous, par fonds, et lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Aux termes du Fonds d'Assurance-production, les apports gouvernementaux sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'Agricorp conclut des contrats d'Assurance-production admissibles et que la prime du producteur est perçue. Les primes versées par les producteurs sont comptabilisées pendant la période d'assurance de la couverture des produits agricoles qui a été achetée sur la base des risques assurés

transférés et qui se termine lorsque les produits agricoles concernés sont récoltés. Les primes des producteurs reçues pour la couverture à compter du 1^{er} avril de l'exercice suivant sont classées comme primes non acquises dans l'état de la situation financière.

Aux termes du fonds du Programme de gestion des risques, les apports gouvernementaux sont comptabilisés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les producteurs individuels présentent une demande de couverture aux termes du PGR pour le bétail et du PGR : céréales et oléagineux en choisissant les produits agricoles et les pourcentages de protection. Les primes des producteurs sont comptabilisées dans la période de couverture des programmes respectifs pour les produits agricoles et les niveaux de protection sélectionnés.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés une fois que l'obligation d'exécution est satisfaite par l'exécution des services, que le recouvrement des créances pertinentes est raisonnablement assuré et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Les revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés; les montants qui n'ont pas encore été reçus sont inclus dans la valeur comptable des placements.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créiteurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur. Les placements comprennent les équivalents de trésorerie, les certificats de placement garanti (CPG), les dépôts à terme et les obligations. Les équivalents de trésorerie, les CPG et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information pouvant être utilisés pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données d'entrée observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données d'entrée non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés

des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes non acquises et des apports reportés et de la provision pour indemnités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production et des indemnités au titre du fonds du PGR à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

4. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs de la province et englobent les programmes conjoints fédéraux-provinciaux, les programmes offerts par le gouvernement fédéral seulement, et ceux offerts par le gouvernement provincial seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges, ainsi que les débiteurs et créditeurs qui y sont associés ne sont pas comptabilisés. Les coûts associés à la prestation de ces programmes sont inclus à la section Administration (voir la note 17).

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi pour fournir aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu. Le programme existe en vertu de plusieurs accords-cadres signés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, actuellement en vertu du *Partenariat canadien pour une agriculture durable*, qui est entré en vigueur en avril 2023.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario, ce qui réduit sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité.

Le fonds du Programme de gestion des risques (le « fonds du PGR ») pour les volets bovins, céréales et oléagineux, moutons, porcs et veaux a été créé en vertu d'un arrêté du ministre en vue de maintenir le Programme de gestion des risques. À compter de l'année de programme 2021, les primes du gouvernement de l'Ontario et les primes des producteurs sont déposées dans le fonds du PGR. Les fonds liés aux années de programme antérieures à 2021 pour le régime d'assurance pour le bétail et le régime d'assurance pour les céréales et les oléagineux continuent d'être présentés comme des fonds administrés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement déboursés conformément aux lignes directrices sur l'exécution du programme pour ces années. Aucun changement n'est apporté au Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles.

Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les moutons, les porcs et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans un compte un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (Agrotourisme vinicole)

L'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 a fourni une aide financière aux établissements vinicoles et aux cidreries dont les ventes sur place ont été touchées pendant que les mesures provinciales pour freiner la propagation de la COVID-19 étaient en place. Agricorp administre ce programme au nom du MAAARO. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

d) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO, du gouvernement fédéral et de groupes d'industries, d'autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes sont financés en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici quelques programmes :

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole et elles peuvent adhérer à un

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture 2024
	d'ouverture 2024	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	11 724 \$	49 474 \$	26 711 \$	1 624 \$	(74 335) \$	15 198 \$
PGR-CO	2	-	-	-	-	2
PGR-BÉT	27	-	-	(26)	-	1
PGR-PAGR	7 397	-	34 758	(221)	(33 207)	8 727
Agrotourisme agricole	10	-	-	-	(7)	3
Autres programmes	789	5 240	32 292	(87)	(35 614)	2 620
Total	19 949 \$	54 714 \$	93 761 \$	1 290 \$	(143 163) \$	26 551 \$

(en milliers de dollars)	Solde					Solde de clôture 2023
	d'ouverture 2023	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	
Agri-stabilité	8 441 \$	42 053 \$	22 847 \$	1 190 \$	(62 807) \$	11 724 \$
PGR-CO	235	-	(184)	(43)	(6)	2
PGR-BÉT	1 890	-	(625)	(1 024)	(214)	27
PGR-PAGR	9 348	-	34 753	1 643	(38 347)	7 397
Agrotourisme agricole	30	-	8 526	1	(8 547)	10
Autres programmes	673	14	21 484	120	(21 502)	789
Total	20 617 \$	42 067 \$	86 801 \$	1 887 \$	(131 423) \$	19 949 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

5. Programmes supplémentaires

Les frais d'administration (voir la note 17) comprennent les coûts associés à la prestation de plusieurs autres programmes conformément aux ententes individuelles de prestation de programmes. Voici d'autres programmes :

Registre provincial des exploitations (« RPE »)

Établi en 2008, le RPE enregistre des parcelles de terre uniques en Ontario qui sont associées aux activités agroalimentaires. Le RPE permet de recueillir de l'information, notamment sur l'emplacement des entreprises agroalimentaires, les activités et les personnes-ressources en cas d'urgence, et il permet également de tenir à jour une base de données à laquelle le Ministère peut avoir accès pour les préparatifs et les interventions en cas d'urgence. Dans le cadre du Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires, il incombe à toutes les provinces de mettre en place un système d'enregistrement des installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents et de situations d'urgence qui pourraient nuire aux entreprises du secteur agroalimentaire et aux consommateurs. Ce programme supplémentaire est administré au nom du MAAARO.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles (« PIFBFA »)

En vertu du PIFBFA, les propriétés agricoles admissibles paient un taux d'imposition foncier réduit pour leur superficie. Agricorp assure la prestation du PIFBFA, effectue les évaluations d'admissibilité pour toutes les propriétés agricoles évaluées et fait rapport des propriétés qui satisfont à toutes les exigences à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) au nom du MAAARO. La SEFM transmet ensuite cette information aux municipalités locales. La municipalité taxera ensuite au taux d'imposition des biens-fonds agricoles les propriétés qui répondent aux exigences du programme.

6. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2024	Retraités (note 2) 2023
Financement – gouvernement fédéral	6 345 \$	7 816 \$
Financement – gouvernement provincial	5 719	6 987
Autres	19 132	10 274
Sous-total	31 196	25 077
Moins : Provision pour créances douteuses	-	(20)
Total	31 196 \$	25 057 \$

Les montants à recevoir des gouvernements fédéral et provincial sont généralement à recevoir dans un délai de 90 jours.

7. Placements

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2024	2023
Court terme		
Institutions financières – trésorerie et équivalents de trésorerie	289 611 \$	158 082 \$
Institutions financières – certificats de placement garanti	295 963	539 496
Institutions financières – obligations	25 764	-
Total à court terme	611 338	697 578
Long terme		
Institutions financières – certificats de placement garanti	446 182	203 750
Institutions financières – obligations	25 236	50 010
Total à long terme	471 418	253 760

Tous les placements à long terme arrivent à échéance d'ici un à trois ans.

b) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	289 611 \$	158 082 \$
Obligations	1	51 000	50 010
Certificats de placement garanti	2	742 145	743 246
Total des placements		1 082 756 \$	951 338 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2024	Valeur comptable nette 2023
Mobilier et agencements	871 \$	871 \$	- \$	- \$
Matériel informatique	4 209	3 833	376	664
Améliorations locatives	966	945	21	6
Logiciels	13 081	13 081	-	1
Logiciels personnalisés	12 196	8 537	3 659	6 098
Total	31 323 \$	27 267 \$	4 056 \$	6 769 \$

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur actions important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, laquelle restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Le rendement moyen des placements est de 4,02 % (2023 – 2,87 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. L'impact potentiel d'une variation de 50 points de base des taux d'intérêt en vigueur sur les valeurs de placement est estimé à 13,3 millions de dollars (2023 – 9,9 millions de dollars). Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

c) Risque de crédit

Général

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement.

Réassurance

Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur.

Recouvrement

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Placements

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

10. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise agricole et à d'autres programmes. Les gouvernements provincial et fédéral ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production et d'Agri-stabilité à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PAPV-VQA, de l'agrotourisme vinicole, du RPE et du PIFBFA sont financés par le gouvernement provincial.

b) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

c) Fonds du Programme de gestion des risques

Le gouvernement provincial finance le Programme de gestion des risques en plus des primes reçues des producteurs.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

11. Apports reportés

Le fonds d'administration générale comprend les apports reportés liés au financement reçu pour les charges d'exploitation d'une période future ainsi que pour le financement reçu pour l'achat d'immobilisations. Tous les apports constatés au cours de l'exercice sont inclus dans le poste « Financement – gouvernement provincial » et le poste « Financement – gouvernement fédéral » de l'état des résultats et des soldes de fonds. La nature et le montant des variations de ces soldes sont les suivants.

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2024	Apports	Constatés	Solde de clôture 2024
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 155 \$	2 359 \$	2 318 \$	1 196 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	6 769	63	2 776	4 056
Total des apports reportés	7 924 \$	2 422 \$	5 094 \$	5 252 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture 2023	Apports	Constatés	Solde de clôture 2023
Court terme				
Apports reportés - charges d'exploitation	1 113 \$	2 011 \$	1 969 \$	1 155 \$
Long terme				
Apports reportés - immobilisations	9 045	555	2 831	6 769
Total des apports reportés	10 158 \$	2 566 \$	4 800 \$	7 924 \$

12. Convention de réassurance

Agricorp a recours à la réassurance dans le cours normal des opérations d'Assurance-production pour gérer son exposition au risque. Agricorp a acheté une couverture auprès d'un certain nombre de compagnies de réassurance pour l'année de production 2023. En vertu des modalités de la convention de réassurance pour l'année de production 2023, les compagnies de réassurance couvriraient des pertes se situant entre 16 % et 26 % de la responsabilité couverte de 4,9 milliards de dollars (année de production 2022 – entre 14 % et 27 %, responsabilité couverte de 5,5 milliards de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles étaient inférieures au seuil minimal de 770 millions de dollars (année de production 2022 – 776 millions de dollars), aucun recouvrement de réassurance n'a été reçu pour l'année de production 2023 (2022 – aucun recouvrement de réassurance).

13. Régime de retraite

Le RRFP est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le RRFP est financé par les cotisations des employeurs et des participants, et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario.

Les cotisations versées au RRFP au cours de l'exercice par Agricorp se sont élevées à 2 millions de dollars (2022 – 1,8 million de dollars). Les charges administratives comptabilisées dans l'état des résultats et des soldes des fonds comprennent la charge de retraite faisant partie des salaires et des avantages sociaux dans les frais d'administration.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

14. Engagements et éventualités

a) Engagement

Agricorp a conclu des contrats de location pour des locaux à bureaux pour les deux prochains exercices. Le contrat de location conclu avec le ministère de l'Infrastructure de l'Ontario a été résilié mutuellement le 31 mars 2024. À compter du 1^{er} avril 2024, à la suite d'une modification de la législation découlant de la *Loi de 2023 sur la réduction des inefficacités*, Agricorp devient un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Les coûts globaux minimaux sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Total
2025	1 121
2026	1 121
Total	2 242 \$

Agricorp a signé en décembre 2023 une convention aux termes de laquelle l'organisme s'engageait à acheter des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2024. Le coût estimatif de cette convention est de 27,7 millions de dollars (2023 – 32,6 millions de dollars).

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses réclamations ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une réclamation aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

15. Opérations entre apparentés

Agricorp loue des locaux du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario pour un coût total annuel de 1,0 million de dollars (2023 – 1,0 million de dollars) qui est inclus au poste Installations dans les charges d'administration.

En date du 31 mars 2024, le contrat de location conclu entre le ministère de l'Infrastructure de l'Ontario et Agricorp a été résilié mutuellement. À compter du 1^{er} avril 2024, Agricorp devient un utilisateur du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure de l'Ontario.

Agricorp a reçu du MAAARO des revenus de 53 millions de dollars (2023 – 51 millions de dollars) représentant sa part des apports au titre de l'Assurance-production, des revenus de 21 millions de dollars (2023 – 21 millions de dollars) à titre de financement de fonctionnement et des revenus de 111 millions de dollars (2023 – 111 millions de dollars) représentant la part du gouvernement de l'Ontario du Fonds du Programme de gestion des risques.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

16. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 12 648 \$ (2023 – 9 668 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation des traitements dans le secteur public 2023 : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/divulgation-des-traitements/2023/employees-de-tous-les-secteurs-et-employes-en-detachement/>.

17. Administration

(en milliers de dollars)	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	31 887 \$	30 039 \$
Matériel et entretien	3 782	3 150
Installations	1 220	1 063
Amortissement	2 776	2 831
Services de consultation et services professionnels	1 027	1 193
Frais de téléphone et services postaux	673	659
Frais de bureau	361	385
Utilisation d'un véhicule et déplacements	185	175
Autres	145	149
Total	42 056 \$	39 644 \$

18. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

contact@agricorp.com

agricorp.com

Formats accessibles disponibles

English version available

Agricorp Annual Report 2023–24 – ISSN 1715-7587 (Agricorp. Online)

Agricorp Rapport annuel 2023–24 – ISSN 1715-7595 (Agricorp. En ligne)

